

## CHAPITRE IV

# LE TEMPS DE LA COLONISATION À LA CHUTE AUX IROQUOIS

### Les pionniers

Mil huit cent soixante-dix-huit marque les débuts de la colonisation à la Chute aux Iroquois. Le curé Labelle installe des colons dans ce canton imaginaire où il avait planté une croix. Le gouvernement se voit obligé d'envoyer un arpenteur qui a peine à suivre le rythme imposé par ce prêtre-entrepreneur. Ce nouveau canton est appelé "Joly" en référence au nom du premier ministre du Québec Henri-Gustave Joly.

Dès septembre 1878, des colons sont établis à la Chute aux Iroquois dans le canton Joly. Le géomètre provincial William Crawford vient arpenter les lieux. Il note dans son rapport:

"Ce canton est considérablement entrecoupé par des montagnes et des lacs, et une grande partie n'est aucunement propre à la culture.

Le long de la rivière Rouge, une langue de terre variant en profondeur, mais généralement d'environ  $\frac{3}{4}$  de mille à un mille de chaque côté est cultivable. (...) L'on rencontre des colons établis sur presque toutes les bonnes terres le long de la rivière Rouge."<sup>1</sup>

Le rapport de l'arpenteur mentionne le nom des premiers colons établis sur les lots du rang A qui sont situés du côté Est de la rivière Rouge et sur les lots du rang B qui sont placés du côté Ouest de la rivière. Voici donc la liste des pionniers de la Chute aux Iroquois en 1878:

Rang	No. du lot	Nom des colons
A	6	Pierre Paquet
A	7	Joseph Nantel
A	8	Baptiste Nantel
A	9	D. Chevigne
A	10	P. Saint-Aubin
A	11	Joseph Parent
A	14	Isidore Hawick
B	5	G. Nantel
B	6	Baptiste Nantel
B	8-9	Louis Miron

Le colon a payé pour son lot 20¢ l'acre. Il achète une terre en "bois debout". Il se bâtit une maison en bois rond et se clôture à loisir. Ses meubles, ses coffres sont de pruche, d'épinette, d'érable ou de cèdre. Il taille une clairière pour ensemençer au plus tôt. Il vit d'une agriculture de subsistance où, il va sans dire, la galette de sarrasin constitue son mets principal. Le colon est un type d'homme particulier qui a choisi la colonisation plutôt que la domestication des manufactures américaines ou celles des terres plus sûres. Certains colons avaient sans conteste l'esprit nomade. D'autres désiraient mettre sur pied un commerce ou une industrie dans une région neuve. Arthur Buies admire ces défricheurs vivant librement en contact avec la nature. Il définit le défricheur comme un

R.P. Raynel, S.J.	65	Prêtre	2	..	A	..
Étienne Miljour	..	Cultivateur	..	..	A	..
Succession Campeau	..	..	..	..	A	..
Ariste Bock	33	Commerçant	..	1	A	31
Do.	33	Commerçant	..	2	A	63
Do.	33	Commerçant	..	3	A	73
Nelson Labonté	33	Cultivateur	..	4	A	140
Pierre Pâquette	47	Cultivateur	9	5	A	100
Pierre Pâquette	47	Cultivateur	9	6	A	100
Joseph Nantel	26	Cultivateur	4	7	A	100
J.B. Nantel, fils	38	Cultivateur	4	8	A	161
Pierre St-Aubin	43	Cultivateur	4	9	A	100
Théodule Bélisle	23	Cultivateur	4	10	A	100
Évariste Leboeuf	53	Cultivateur	11	11	A	166
Dorius Filiatrault	..	..	..	12	A	90
Édouard Therrien	50	Cultivateur	4	13	A	90
Desforges	..	..	..	14	A	100
Euclide Dumoulin	20	Cultivateur	1	15	A	90
Y.X. Dumoulin	28	Cultivateur	4	16	A	100
Olivier Dumoulin	50	Cultivateur	6	17	A	79
Joseph Dumoulin	30	Cultivateur	4	17/18	A	60
Jules Dumoulin	22	Cultivateur	2	18	A	73
Édouard Therrien, fils	22	Cultivateur	1	19	A	104
Georges Doré	28	Cultivateur	6	20	A	104
Napoléon Bigras	25	Cultivateur	3	21	A	98
Charles Renaud	29	Hôtelier	..	22	A	92
Louis Bigras	..	Journalier	..	23	A	100
Alcide Therrien	..	Journalier	1	24	A	108
Félix Chalifoux	34	Cultivateur	7	25	A	83
Chs. E. Kapps	34	Commerçant	..	26	A	120
Ariste Bock	33	Commerçant	..	27	A	167
Joseph Commandant	30	..	5	27	A	167
Zothique Therrien	32	Cultivateur	9	28	A	100
Pierre A. Laporte	50	Cultivateur	1	29	A	75
Do.	50	Cultivateur	..	30	A	75
Benjamin Laporte	..	Cultivateur	..	31	A	50
Do.	50	Cultivateur	..	32	A	50
Joseph Valiquet	..	Cultivateur	..	1 & 2	B	200
Hormidas Labelle	25	Cultivateur	5	3	B	100
François David	39	Cultivateur	8	4	B	155
Godfroy Nantel	24	Cultivateur	2	5	B	50
J.B. Nantel, père	69	Cultivateur	6	6	B	50
Louis Miron	57	Cultivateur	7	8	B	..
Joseph Miron	20	Cultivateur	..	9	B	..
Eugène Miron	22	Cultivateur	..	10	B	..
Barcelus Bélisle	54	Cultivateur	14	11	B	..
J.B. Jolicoeur	64	Cultivateur	2	12	B	102
J.B. Brisebois	54	Cultivateur	2	13	B	105
Laurent Arbic	26	Cultivateur	3	14	B	110
Calixte Campeau	31	Cultivateur	6	15	B	107
Proulx	..	..	..	16	B	..
Ariste Bock	33	Commerçant	..	17	B	..
Do.	33	Commerçant	..	18	B	..
Louis Bigras	52	Cultivateur	7	19	B	109
Veuve Deslauriers	..	..	..	20	B	100
Damien Régimbald	52	Forgeron	..	21	B	95
Étienne Miljours	31	Cultivateur	5	22	B	85
Charles Renaud	29	Hôtelier	..	23	B	79
Urgel Roques	30	Cultivateur	1	24	B	69
Lot de la Chapelle	..	..	..	25	B	76
Ulysse Dyonnet	64	Industriel	..	26	B	..
Do.	64	Industriel	..	1	C	59
Do.	64	Industriel	..	2	C	59
Zothique Therrien	32	Cultivateur	..	3	C	111
Pierre Nantel	30	Cultivateur	4	4	C	131
Ernest Renaud	24	Cultivateur	3	5	C	145

Charles Martin	27	Cultivateur	3	6	C	182
Ariste Bock	--	Commerçant	--	1	D	121
François Nantel	62	Cultivateur	3	2	D	118
Octave Nantel	40	Cultivateur	7	3	D	104
Do.	--	Cultivateur	--	4	D	81
Napoléon Nantel	33	Cultivateur	7	5	D	78
Do.	--	Cultivateur	--	6	D	78
Joseph Gagnon	--	Cultivateur	--	7	D	61
Louis Lafranchise	27	Cultivateur	2	8	D	56
Hortense Miljours	37	Cultivateur	10	9	D	50
Béliveau	--	--	--	10	D	28
Do.	--	--	--	35	E	100
Félix Labelle	--	Charpentier	--	36	E	100
Do.	--	Charpentier	--	37	E	100
William Forest	--	Cultivateur	--	38	E	100
Thomas Forest	--	Cultivateur	--	39	E	100
Patrick Forest	--	Cultivateur	--	40	E	140
Thomas Brisson	29	Cultivateur	1	25	G	70
Do.	--	Cultivateur	--	26	G	70
Augustin Brisson	31	Cultivateur	1	27	G	70
Do.	--	Cultivateur	--	28	G	70
Pierre Godard	--	Cultivateur	--	29	G	100
Jérémie Boivin	43	Cultivateur	--	30	G	100
Do.	--	Cultivateur	--	39	G	100
Émery Godard	--	Cultivateur	--	40	G	140
Succession Campeau	--	--	--	19	I	100
Félix Labelle	--	Charpentier	--	20	I	100
Isidore Martin	--	--	--	28	I	100
Do.	--	--	--	29	I	130
Godfroy Martin	22	Cultivateur	2	30	I	135
Pierre Dauphin	53	Cultivateur	6	31	I	84
Augustin Lauzon	45	Cultivateur	6	32	I	55
Philius Longpré	--	Cultivateur	--	33	I	58
Augustin Lauzon	45	Cultivateur	--	34	I	53
Louis Martin	--	Cultivateur	--	35	I	27
Omer Gagnon	--	Cultivateur	--	27	I	128
Pierre Godard	--	Cultivateur	--	36	H	100
Émery Godard	33	Cultivateur	7	38	H	100
Jérémie Boivin	43	Cultivateur	10	39	H	92
Eusèbe Pagé	42	Cultivateur	8	40	H	158
Zothique Therrien	--	Cultivateur	--	22	H	125
Norbert Therrien	--	Cultivateur	--	21	H	--
Elzéar Gagnon	29	Cultivateur	7	23	H	87
Do.	--	Cultivateur	--	½ 24	H	--
Damase Labelle	36	Cultivateur	8	½ 24	H	94
Do.	--	Cultivateur	--	25	H	53
Michel Monette	39	Menuisier	4	26	H	100
Hormidas Brassard	28	Cultivateur	5	27	H	100
Mathias Demers	30	Charpentier	6	28	H	125
Do.	--	Charpentier	--	½ 29	H	--
Antoine Rochon	45	Cultivateur	5	½ 29	H	150
Do.	--	Cultivateur	--	30	H	--
Jules Sanderson	--	Cultivateur	--	31	H	100
Élie Gauthier	--	Cultivateur	--	32	H	100
Do.	--	Cultivateur	--	33	H	100
Augustin Lauzon	--	Cultivateur	--	34	H	100
Adolphe Lorrain	27	Cultivateur	4	6	G	100
Do.	--	Cultivateur	--	7	G	100
Gilbert Brassard	57	Cultivateur	1	8	G	100
Do.	--	Cultivateur	--	9	G	100
William Brassard	--	Cultivateur	--	10	G	100
Damase Brassard	22	Cultivateur	3	11	G	100
Do.	--	Cultivateur	--	¼ 12	G	25
Jules Brassard	30	Cultivateur	5	¾ 12	G	75
Maxime Auclair	30	Cultivateur	5	13	G	97
Isidore Boisclair	24	Cultivateur	3	14	G	104

Do.	--	Cultivateur	--	½ 15	G	53
Alphonse Bélanger	38	Cultivateur	8	½ 15	G	60
Do.	--	Cultivateur	--	16	G	100
Do.	--	Cultivateur	--	17	G	100
Moïse Boisclair	20	Cultivateur	1	18	G	77

SOURCE: ANQ. Registre des requêtes. Affaires Municipales. Rôle d'évaluation de la municipalité du Canton Joly par Dr A. Lesage, Secr.-Trés. 18/22 sept./83. 1883. No du document: 1688.

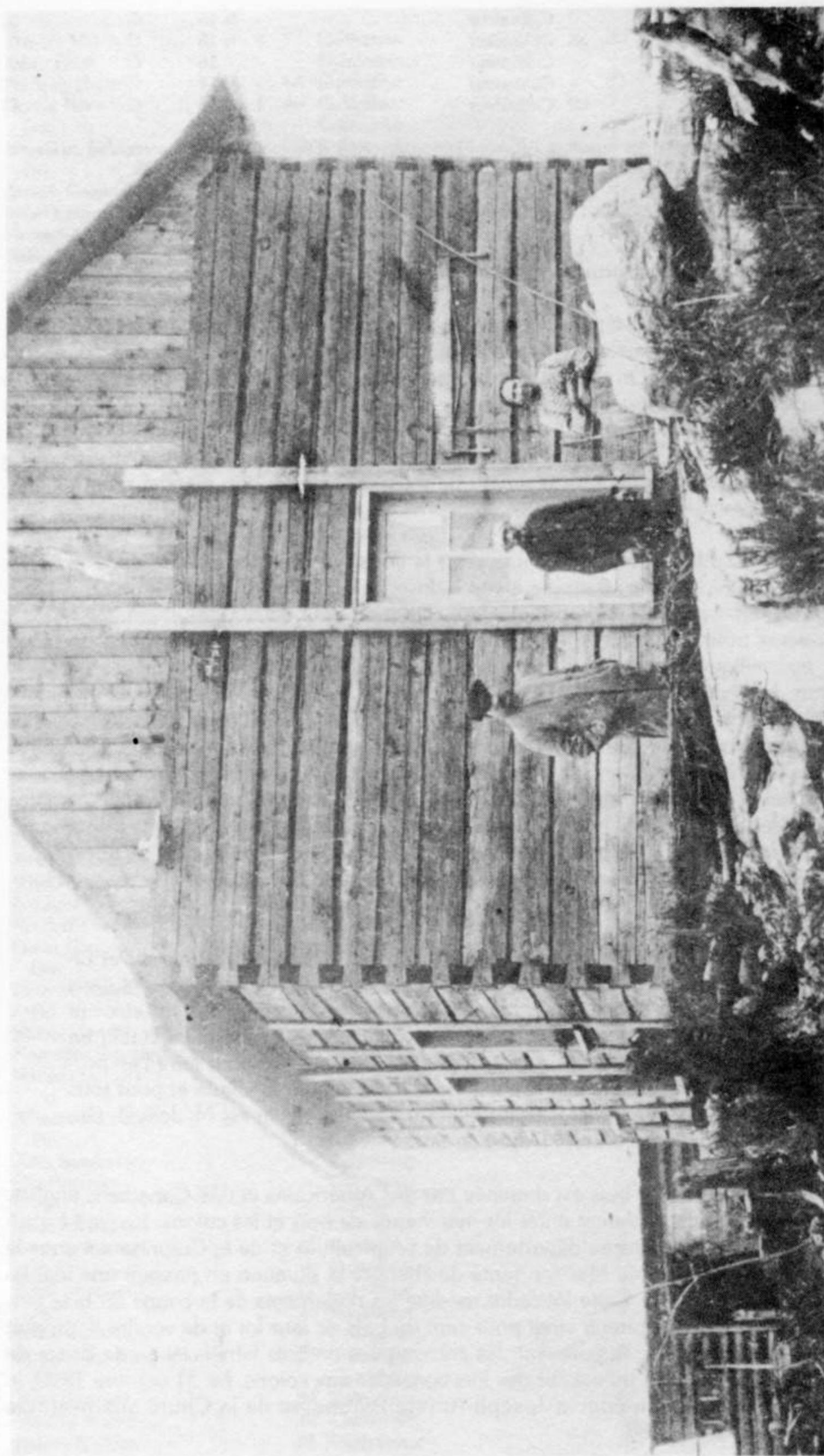
## La formation d'une économie agro-forestière

Au début de la colonisation, l'économie du canton Joly était basée sur l'agriculture. On cultivait surtout le sarrasin et l'avoine, mais en petite quantité à cause des gelées précoces du mois d'août. On pratiquait également la culture de la patate. Dans les *rapports du commissaire de l'agriculture* du Québec et dans le journal *Le Nord*, on signale que les récoltes sont abondantes. Toutefois, le développement de la Chute aux Iroquois n'était pas orienté uniquement vers l'agriculture mais aussi vers l'exploitation forestière. En fait, les colons constituaient un réservoir de main d'oeuvre à bon marché pour les marchands de bois.

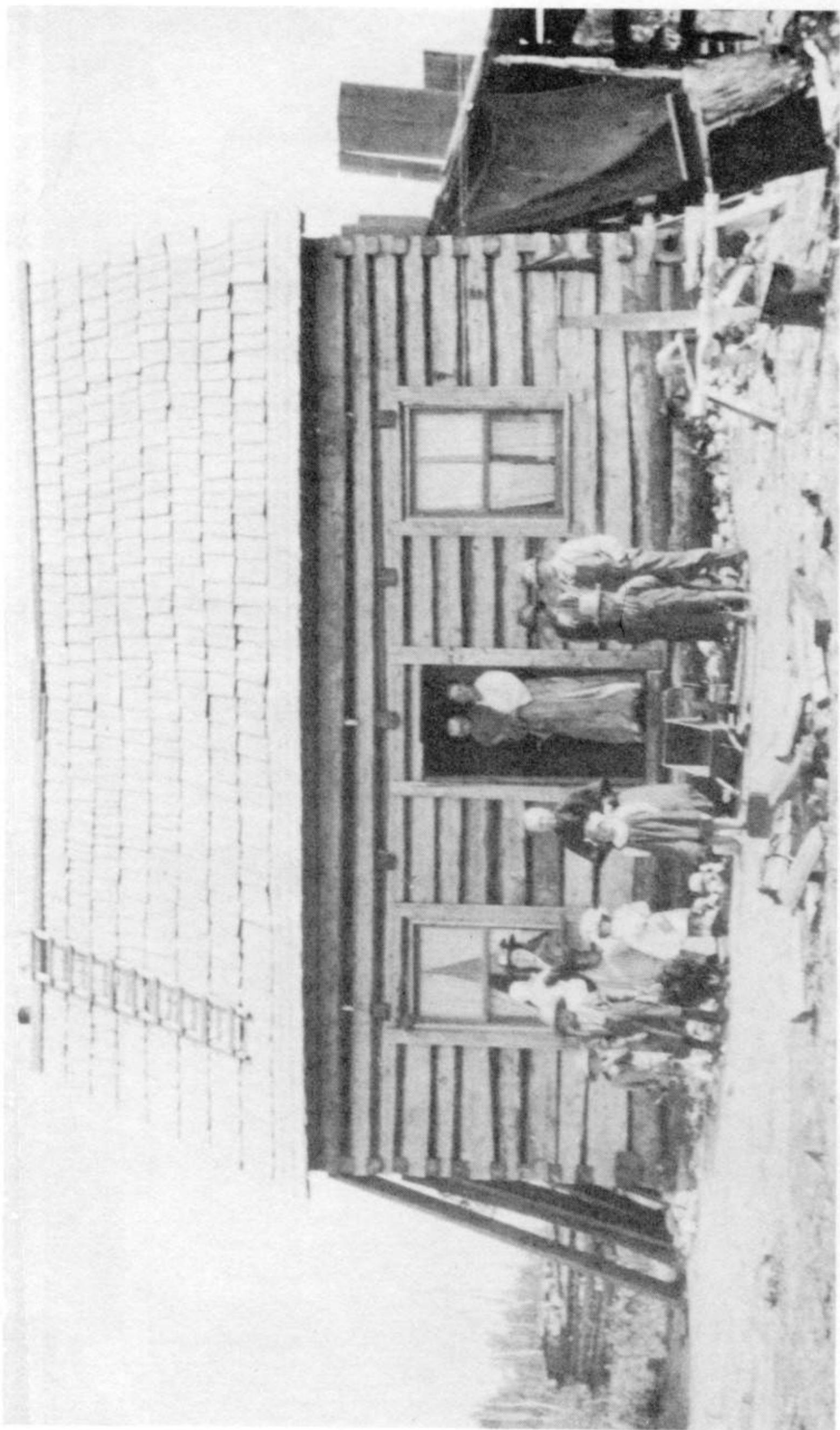
Dès 1879, Zothique Therrien entreprend la construction d'un moulin à scie près des chutes. L'année suivante, il ajoute à son industrie de bois un moulin à farine. En 1882, Ulysse Dyonnet achète les propriétés de Z. Therrien pour \$1,500.00. Il entame aussitôt des travaux pour moderniser les moulins à scie et à farine à partir des plans de l'ingénieur hydraulique Honoré Matte de Saint-Jérôme. Les travaux sont exécutés par Jules Meilleur. Le moulin à farine de Dyonnet vendait de la fleur de sarrasin, de la moulée et du mélange. En 1884, Jérémie Boivin construit un moulin à scie sur le "Black Creek" ou la "crique noire" près du rapide des Pins. De plus, plusieurs chantiers de bois se bâtissent à la Chute aux Iroquois qui permettent aux colons d'écouler leurs produits agricoles et de trouver un travail rémunérateur durant la saison morte comme bûcherons ou comme draveurs. Ainsi, le journal *Le Nord* mentionne le 5 mars 1885, que "pour le bûcheur de la Chute aux Iroquois, il reçoit jusqu'à \$15.00 par mois, avec sa nourriture." C'est le règne des marchands de bois. Le 4 mars 1886, *Le Nord* cite le cas de Henry Franklin.

"M. Henry Franklin riche commerçant de bois de Riceville fait cet hiver un grand chantier de bois carré à la Chute aux Iroquois. Les colons sont dans la jubilation, ils vendent très bien leurs produits. Plusieurs d'entre eux ont vendu du bois pour \$300.00 à \$400.00. M. Franklin se propose d'établir un magasin général à cet endroit et d'acheter assez de bois pour faire l'an prochain 8 à 10 chantiers. C'est une bonne fortune pour la Chute et pour tous les colons des environs. L'agent général de M. Franklin est M. Joseph Dupré, frère du Révérend M. Dupré de Sorel."

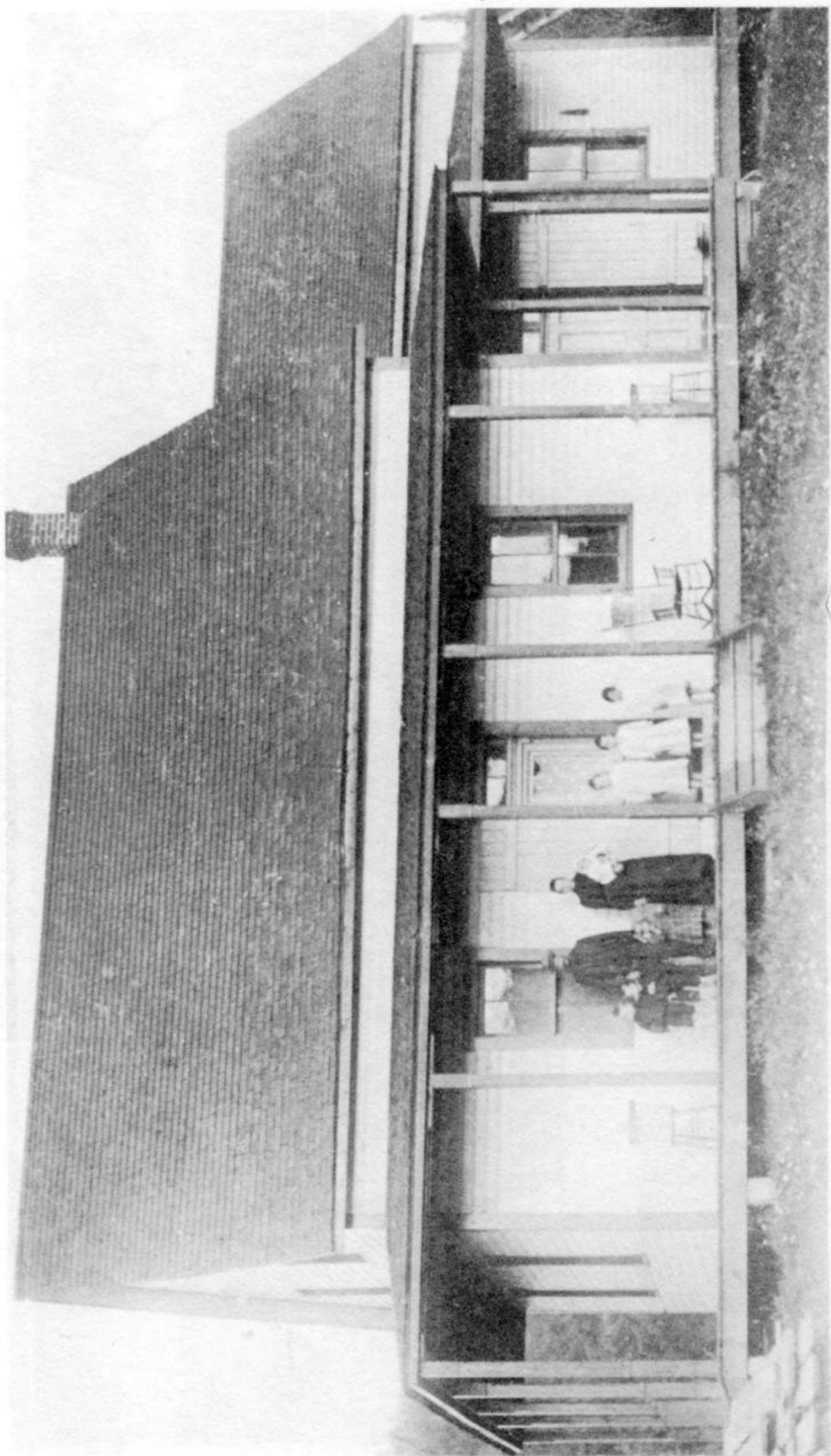
Mais l'exploitation du bois est dominée par des Américains et des Canadiens anglais. De nombreux conflits éclatent entre les marchands de bois et les colons. Le curé Labelle, sous-ministre du nouveau département de l'Agriculture et de la Colonisation sous le gouvernement de Honoré Mercier, tente de changer la situation en passant une législation forestière en 1888. Cette loi-cadre modifie les règlements de la coupe du bois permettant aux colons de retenir vingt pour cent du bois de leur lot et de vendre le produit de leurs défrichements. Auparavant, les compagnies de bois bénéficiaient de droits de coupe presque illimités, même sur des lots concédés aux colons. Le 31 octobre 1890, le curé Labelle écrit au médecin Joseph-Aurèle Bigonnesse de la Chute aux Iroquois concernant la loi de 1888:



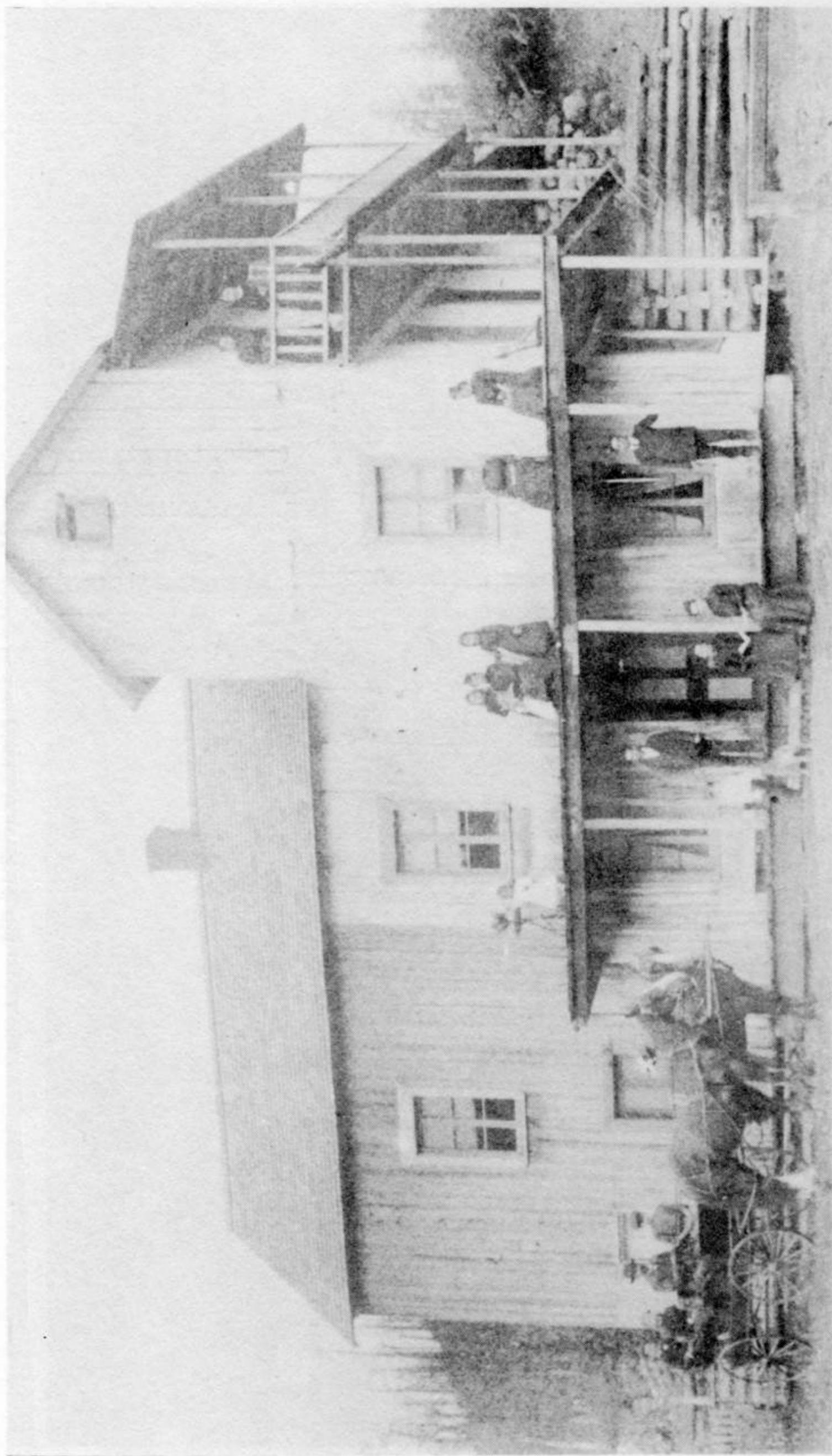
Maison de colonisation de Louis-Hilaire Gauthier située au Lac Bélanger à la fin du XIXe siècle. Le carré de cette maison est en madriers et les coins à queue d'aronde. On aperçoit, de gauche à droite, Louis Gauthier, fils, Louis-Hilaire Gauthier, père, et sa femme, Augustine Nashley.



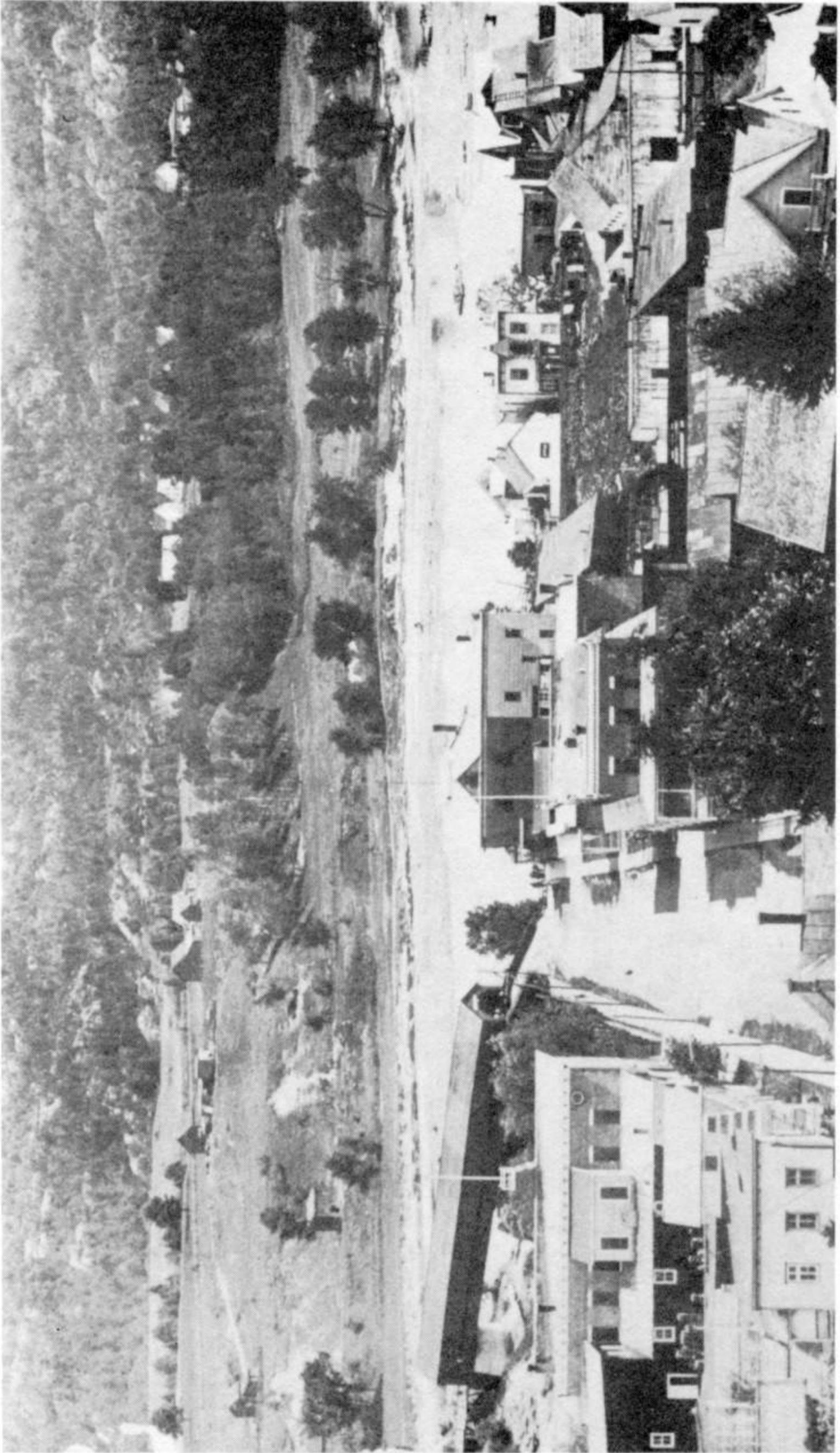
*Maison de Louis Gauthier située au Lac Bélanger à la fin du XIXe siècle.*



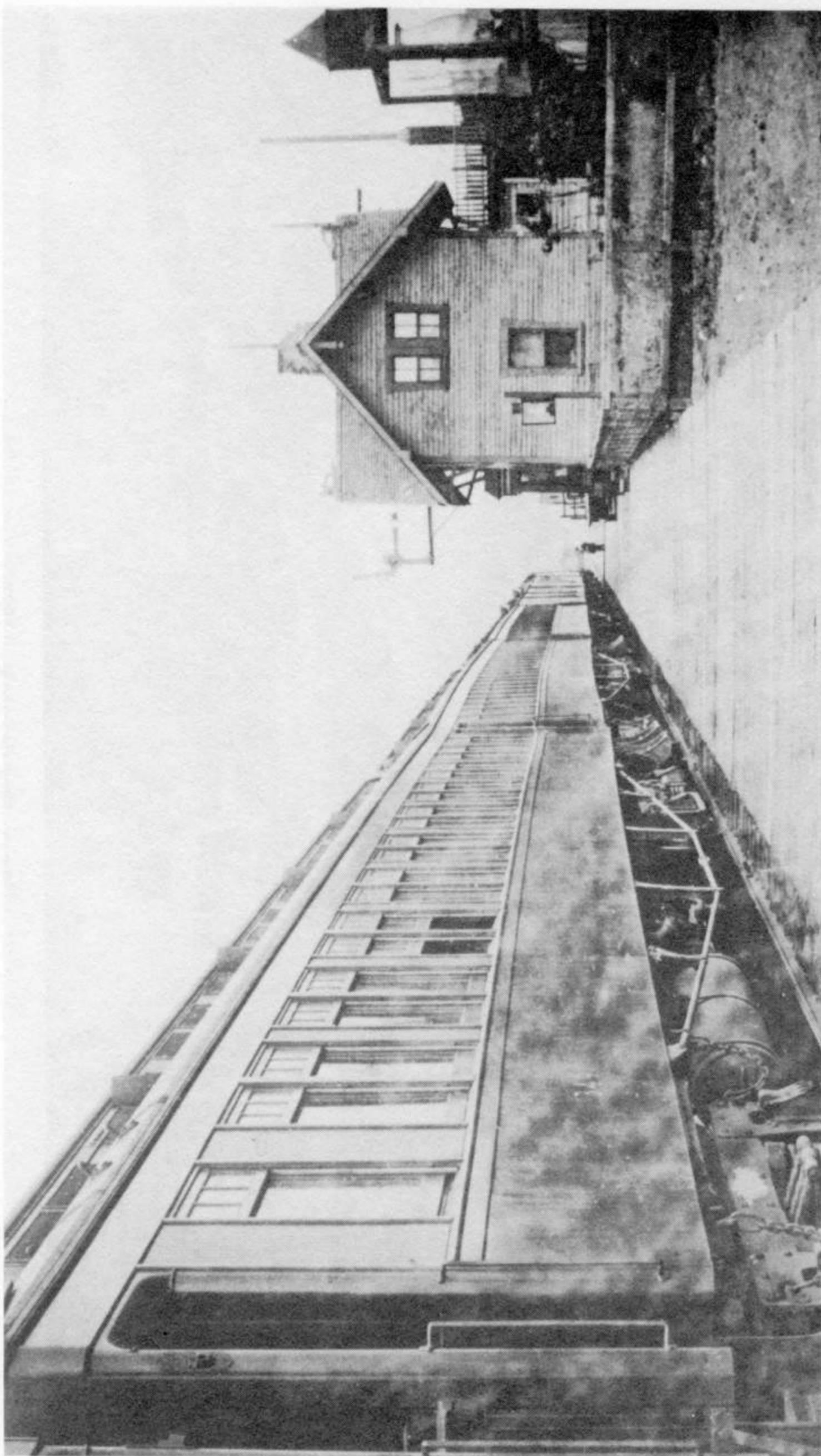
*Maison de Joseph Saindon du lac Labelle à la fin du XIXe siècle. Cette maison de ferme est remarquable par ses murs en pignon et lambrissés de déclin, son perron-galerie et son toit recouvert de bardeaux.*



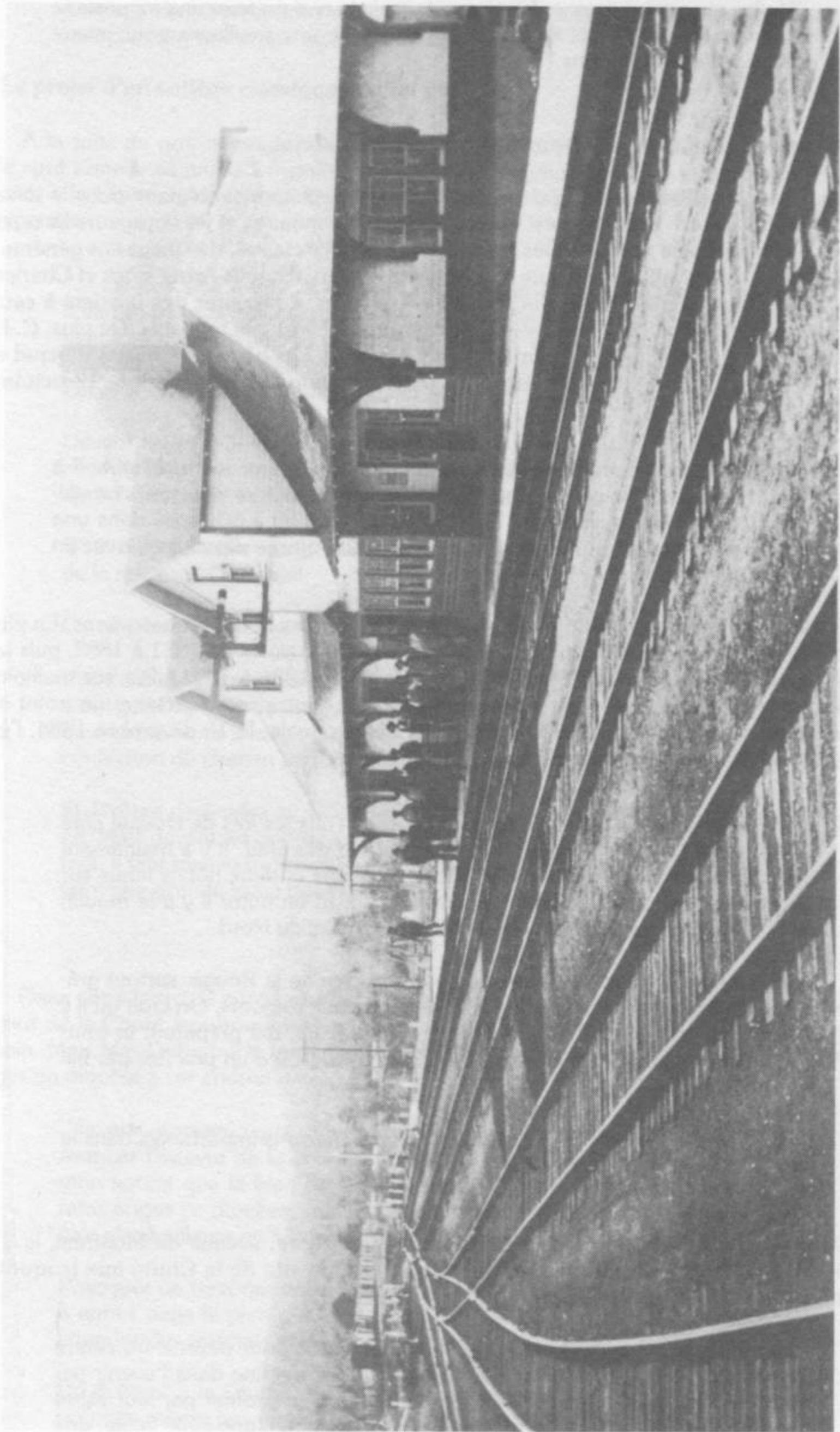
*L'architecture de cette maison de bois recouverte de planches verticales est impressionnante. Cette habitation domestique comprend trois étages à l'avant, deux étages à l'arrière et trois galeries. Elle a appartenu à Jules Brassard dans le rang 1 à Labelle au début du XXe siècle.*



*Vue du village de Labelle en 1923.*



*Gare du C.P.R. à Labelle au début du XXe siècle. Remarquez que le système d'éclairage fonctionnait par des lampes à l'huile disposées dans des boîtes vitrées qui étaient soutenues par des poteaux.*



*La gare du C.P.R. de Labelle vers les années 1930.*

“Vu les temps, les lieux et les circonstances, je n’ai pu faire une loi parfaite et je laisse à mes amis de la Rouge d’en faire une meilleure pour mieux concilier tous les intérêts.”<sup>3</sup>

### **La Chute aux Iroquois: un important centre commercial**

La Chute aux Iroquois occupe une position géographique stratégique pour le développement du Nord. Ce village est un lieu où les missionnaires et les voyageurs se reposaient des fatigues de la route. Dès les débuts de la colonisation, des magasins généraux et des hôtels sont établis à la Chute aux Iroquois. Les marchands Ariste Bock et Charles-Ernest Kapps se consacrèrent à la concession des lots, à procurer des ouvriers à ceux qui voulaient défricher et à faire visiter les cantons du Nord aux touristes. De plus, C.-E. Kapps était un correspondant pour le journal *Le Nord*. Les hôteliers Charles Renaud et Pierre Marinier furent aussi très reconnus dans la région. *Le Nord* écrit le 12 octobre 1882:

“Vraiment dans cette nouvelle place on se croirait dans une localité de 4 à 5,000 âmes, et cela par les commodités qu’y trouvent les voyageurs ou visiteurs et il arrive souvent que l’hôtel Renaud sert 50 à 60 repas dans une journée et il y a un autre hôtel qui a aussi son compte des clients; mais en plus petit nombre.”

C. Renaud met à la disposition des touristes des voitures et des embarcations. En plus d’être hôtelier, Renaud a rempli la fonction de maître de poste de 1881 à 1883, puis les marchands C.E. Kapps de 1883 à 1885 et A. Bock de 1886 à 1891.<sup>4</sup> Par ses multiples activités, la Chute aux Iroquois devient un véritable centre commercial et un point de jonction pour les paroisses environnantes. *Le Nord* signale, le 18 décembre 1884, l’intense activité économique de la Chute aux Iroquois:

“Les progrès ici s’accroissent de jour en jour. Tous les lots de chaque côté de la rivière sont pris aujourd’hui et se vendent très cher. Il y a maintenant deux bons magasins tenus par M. Bock et Kapps et deux hôtels tenus sur un excellent pied, surtout celui de M. Renaud. Et en outre il y a le moulin de M. Dyonnet qui est le plus grand et le mieux fini du Nord.

La Chute est aujourd’hui le centre de commerce de la Rouge, surtout grâce aux marchands de bois qui s’y tiennent presque toujours. On croit qu’il y a actuellement cinq ou six jobbers ou contracteurs, qui préparent et fournissent le bois aux propriétaires de chantiers, à raison d’un prix fixe par billot.

Depuis un an, il s’est construit trois ou quatre maisons importantes dans le village.”

Dans une lettre adressée à Mgr Edouard-Charles Fabre, évêque de Montréal, le 11 mai 1887, le curé Labelle reconnaît l’importance du site de la Chute aux Iroquois comme un centre dynamique pour l’économie du Nord.

“La Chute aux Iroquois est admirablement située pour devenir un centre important d’affaires. Voilà une petite ville qui se dessine dans l’avenir par sa position géographique si ses habitants savent en profiter par leur esprit de concorde et d’union. On y remarque un bon hôtel, une belle école, une

chapelle de 60 pieds, des magasins, moulins & & & et surtout un magnifique pont sur une chute de 20 pieds de hauteur.”<sup>5</sup>

### **Le projet d'un collège classique et d'un diocèse**

À la suite de nos investigations dans les archives diocésaines d'Ottawa, il semble que le curé Labelle ait pensé à installer le collège des Jésuites et même le centre de son diocèse à la Chute aux Iroquois. Il écrit à Mgr Duhamel, le 2 juin 1888, que la Chute aux Iroquois:

“... est destinée à être la ville des cantons environnants pour ses pouvoirs d'eau et par ses industries. Sur un parcours de deux à trois lieues, les plus beaux pouvoirs d'eau se donnent la main et qu'est-ce qui fait nos petites villes de l'intérieur n'est-ce pas nos pouvoirs d'eau? Je serais d'avis que les Pères Jésuites fissent leur collège et que vous y érigiez un évêché.

Devant les grands intérêts qui se déroulent à nos yeux, il faut nous aussi aller de l'avant et féconder en traçant vigoureusement la marche les projets dont l'aurore semble poindre sous les plus brillants aspects.

Quel bien ferait cette opération canonique pour la colonisation et le bien de la religion et du pays!

On ne pourrait en calculer l'immense portée.

Vous n'auriez besoin de ne rien prendre à Montréal et vous ne seriez nullement gêné dans votre liberté d'action. Disons de suite que la Chute aux Iroquois va devenir le siège d'un évêché, quel essor cette nouvelle ainsi que la confection du chemin de fer, va donner à cette partie du pays!

St-Jérôme deviendra au second plan, ce ne sera pas votre faute, ni la mienne. Mais devant les grands intérêts religieux, sociaux et matériels qui s'ajoutent, il faut bien entrer dans le mouvement pour le diriger, le contrôler et en faire une grande force pour la religion.”<sup>6</sup>

Dans cette lettre, le curé Labelle fait ressortir l'importance de la force hydraulique au pied de la Chute aux Iroquois comme facteur de localisation de son futur centre diocésain. Mais Mgr Duhamel le ramène à la réalité et lui affirme qu'il était inconcevable d'ériger un diocèse à cet endroit.

“Je suis, comme vous, d'avis que l'érection d'un nouveau diocèse ferait avancer l'oeuvre de la colonisation qui doit trouver à l'avantage de la religion autant que le bien de la province de Québec. Le temps est arrivé de faire ériger ce diocèse; mais je suis persuadé que le siège épiscopal doit être placé ailleurs qu'à la Chute aux Iroquois.

Pourquoi ne tenteriez-vous pas un suprême effort pour amener Mgr Fabre à entrer dans le plan qui lui a déjà été soumis et dont seul nous pouvons attendre des résultats pratiques?

Un évêque à la Chute aux Iroquois ne pourrait rien faire de grand; il ne pourrait même pas y vivre. Essayez donc de persuader Mgr Fabre qui loin

de mettre des obstacles à l'érection du diocèse de St-Jérôme, il doit la favoriser de toute son influence à Rome."<sup>7</sup>

Il a été également question de construire un collège classique à la Chute aux Iroquois par le curé Labelle et les Jésuites dans une lettre du 31 juillet 1888 au père Hamel:

"Après avoir murement considéré la question d'un collège de votre ordre dans le Nord, je crois devoir vous faire les observations suivantes. Il me semble que la place du collège des Jésuites dans les Laurentides doit être fixée à la Chute aux Iroquois parce que c'est là et sur le haut de la rivière Rouge que se massera la population, vu que les pouvoirs d'eau sur la Rouge et sur ses affluents sont incommensurables.

Il faut remarquer que c'est le terminus du chemin de fer; que la position de cette localité à raison de ses pouvoirs d'eau promet une population industrielle considérable. C'est donc une des villes de l'avenir du Nord et par conséquent le site le plus favorable pour le collège que vous voulez fonder."<sup>8</sup>

Finalement, le projet visant à établir un collège classique et un diocèse à la Chute aux Iroquois vers 1888 ne fut jamais réalisé.

### **"Il est chez lui, aimé et honoré"**

Incontestablement, pour les colons de la Chute aux Iroquois, le curé de Saint-Jérôme était l'être le plus attachant. E. Kapps décrit ce sentiment populaire et cette vénération des habitants envers l'homme d'église, lors d'une visite du curé Labelle en 1882:

"La Chute aux Iroquois était en fête surtout lorsque sur la demande des habitants de la paroisse M. le curé Labelle a bien voulu honorer les habitants de sa présence en disant la messe dans la chapelle et surtout en revivant leur espoir d'un chemin de fer par le discours qui leur a adressé.

Mais ce brave curé Labelle, s'il se laissait faire on le porterait en triomphe, bien qu'il soit lourd, chaque fois qu'il vient visiter cette place, objet de ses vœux les plus chers; en un mot ce pays de la Rouge, est son enfant qu'il a fait ce qu'il est et ce qu'il sera, car là, comme partout ailleurs il est chez lui, aimé et honoré."<sup>9</sup>

Le 4 janvier 1891, Antoine Labelle meurt à Québec. Le 5 février 1894, le conseil municipal du canton Joly change le nom du village de la "Chute aux Iroquois" pour celui de "Labelle" à la mémoire du prêtre-colonisateur.

TROISIÈME PARTIE

# LA VIE PAROISSIALE

## PRÉSENTATION

Le prêtre-curé joua un rôle vital dans l'histoire de Labelle car l'institution paroissiale devait prendre le pas sur les autres types d'institutions civiles ou sociales. En effet, le mouvement de colonisation du sol nordique du curé Labelle était fondé sur le système paroissial. A chaque nouvelle mission, la Société de colonisation du diocèse de Montréal contribuait financièrement à la construction d'une chapelle et à l'établissement d'un curé. La présente partie du travail a pour objectif de mettre en relief le rôle prépondérant du curé à Labelle. Contrairement au père Godard qui nous a présenté une image idyllique du curé à Labelle, notre étude montre que le chef spirituel fut à certains moments très contesté par ses paroissiens. C'est ce qui ressort de notre investigation sur les rapports concrets entre le curé et ses paroissiens.

Cette recherche est basée sur la correspondance des curés déposée dans les archives paroissiales et diocésaines d'Ottawa, de Montréal et de Mont-Laurier ainsi que celles de la Compagnie de Jésus.

## CHAPITRE V

# LA MISSION DE LA NATIVITÉ DE MARIE (1878-1902)

### L'arrivée du premier curé à la Chute aux Iroquois en 1880

La mission de La Nativité fut fondée en 1878 par le curé Labelle et a été desservie par le curé Ouimet de Saint-Jovite jusqu'en 1880, plus précisément, au moment où le curé Labelle avise Mgr Duhamel, dans une lettre du 26 octobre 1880, que l'abbé Arcade Laporte acceptait de prendre la cure de La Nativité. A partir de cette date, le canton Joly devient concrètement une "paroisse" où le curé Laporte exerce son autorité de chef moral et spirituel. En plus du canton Joly, il dessert les cantons Marchand et Labelle qui portent les noms religieux de L'Annonciation et de Saint-François Xavier.

Dès la première année, le curé Laporte s'adapte à la situation de pauvreté de sa mission qui se définit par une économie d'autosuffisance. Il veut se suffire à lui-même par les dîmes et par la culture de la terre de l'église qui compte 180 acres. Ce missionnaire-colonisateur et cultivateur ne manquera pas de poursuivre l'oeuvre colonisatrice du curé Labelle. En novembre 1880, il reçoit de la Société de colonisation de Montréal un montant de \$100.00 pour l'aider à construire les dépendances. En plus, il obtient du curé Labelle les objets nécessaires (calice, crucifix, hosties, etc...) pour dire la messe. Le 25 mars 1881, le curé Laporte écrit à Mgr Duhamel que sa mission totalise 199 âmes et 43 familles. Pendant ce temps, à L'Annonciation, il y a une quinzaine de familles.

Le 10 septembre 1881, Mgr Duhamel se rend à la Chute aux Iroquois pour faire sa visite pastorale. Il exhorte les colons à lutter contre le découragement, le luxe et l'alcoolisme. Il écrit dans son rapport:

"Nous avons mis ces nouveaux colons en garde contre l'inconstance, le découragement, l'orgueil qui souvent porte les Canadiens à refuser de suivre les bons conseils de leurs pasteurs, l'amour du luxe qu'empêche notre peuple d'acquérir cette prospérité que son travail intellectuel lui assurerait facilement, et principalement contre l'usage immodéré des boissons enivrantes dont les mauvais effets sont tout à fait pernicious. Nous les avons exhorté à pratiquer les vertus opposées à ces défauts et à ces vices par lesquels le démon s'efforcera de se les assujétir comme esclaves."<sup>1</sup>

Le curé Laporte vit dans des conditions ardues parce que sa mission est trop pauvre pour subvenir à ses besoins. Le curé Labelle souligne en effet que "M. Laporte n'en a pas assez pour vivre ainsi que le prêtre qui le remplacera."<sup>2</sup> En 1882, le curé Laporte est blâmé par ses paroissiens et ses supérieurs pour excès de boisson et il est forcé de quitter sa cure. Le curé Labelle informe Mgr Duhamel sur la mauvaise conduite du prêtre-cultivateur de La Nativité:

"J'ai des mauvaises nouvelles à vous annoncer sur M. A. Laporte, curé à la Chute aux Iroquois. Dernièrement, de Ste-Agathe en retournant chez lui, il a bu avec excès d'après ce que l'on me raconte.

Ses manières dans l'auberge de St-Faustin ont donné aux personnes présentes occasion de faire des remarques qui lui étaient défavorables.

A St-Jovite, il a couché à l'auberge au lieu de coucher chez Mr. Ouimet.

A La Conception, la femme où il pensionnait m'a rapporté qu'il lui a pris une carafe de genièvre et qu'il l'a bu au trois quarts et qu'il s'est rendu ivre. Voilà deux fois que je l'avertis. Il m'a dit qu'il aimait mieux partir que d'avoir une enquête dans les deux cas où je l'ai averti. Il va sans dire qu'il plaiderait toujours non-coupable.

De l'autre côté, c'est un homme précieux pour les colons.

Il serait peut être plus sage d'attendre à la St-Michel pour lui signifier son départ et peut être que le père Raynel pourrait prendre cette mission si le supérieur y consent.

Dans tous les cas ayant contribué à le faire nommer, je suis obligé d'avertir les Supérieurs ecclésiastiques de sa conduite qui à mes yeux, le rend indigne d'occuper le poste que l'Eglise lui a confié."<sup>3</sup>

Le curé Laporte démissionne et se réfugie sur sa terre à la Chute aux Iroquois. C'est le père jésuite Jean Raynel qui est appelé à desservir les cantons Joly, Marchand et Clyde.

### **Une mission sans dîme**

Le 16 juin 1882, le père Jean Raynel prend possession de la mission de La Nativité. Il est assisté un mois plus tard par le père Victor Hudon. Au commencement d'août, il reçoit un jeune orphelin âgé de 13 ans, Arthur Sigoin, comme premier écolier du futur collège de Nominique. Le 17 septembre 1882, il héberge le frère Charles Lavoie. Le père Hudon est rappelé à Montréal le 11 décembre et il est remplacé par le père Martineau le 9 janvier 1883 avec mission de s'établir à Nominique au mois d'avril. Grâce aux notes historiques compilées par le père Raynel, il nous est permis de mieux comprendre le contexte d'une mission de colonisation dans le Nord et spécifiquement celle de La Nativité. Il décrit dès son arrivée l'état lamentable de son habitat:

"En arrivant, là, j'ai trouvé une bâtisse de 60 x 30 pieds dont le bas est destiné à la résidence du prêtre et le haut à la chapelle. Laquelle bâtisse tombe déjà en ruine quoiqu'elle ne soit pas finie et qu'elle existe seulement depuis six mois. Dans la partie destinée au logement du prêtre, il n'y avait aucun mobilier, pas même un petit bloc de bois pour s'asseoir. Sur ma demande de la veille, lundi 26 juin, 20 à 25 hommes sont venus mettre des piliers d'appui contre la bâtisse pour l'empêcher de tomber. (...).

Dans l'été, nous avons beaucoup souffert de la pluie, qui pénétra partout, le toit étant mauvais et mal fait, ainsi que le reste de la bâtisse. Dans l'hiver, nous avons encore plus souffert du froid et de la fumée. Les pommes de terre et les navets ont gelé dans la cave."<sup>4</sup>

Ce sont là les conditions de vie difficiles qui caractérisent une mission de colonisation. Cette situation de dèche vécue par les colons du Nord est clairement exprimée dans une lettre écrite par une femme, Prospère Guay, au curé Raynel, le 17 juillet 1882:

“Permettez-moi malgré ma faible instruction de vous faire aconnaître le tris état qu'on se trouve tous en généralles se voyant bien éloigner dans c'est montagne, malgré le grand courage que nous avons tous bien de défriché nos lots les fammes se décourage, moi j'en suies une car mes petits enfants soufre beaucoup par les mouches et les maragoin et les brulos c'est des petits insectes qui nous donne la souffrance jour et nuit, bien des chevaux se-meur de goriche et des moutons de mort, les vaches ne donne plus de lait pour nourir nos petits enfants, depuis le premier de juin que tous les homme sont tous arrêter pour le défrichement de leur terre, il peuvent entrés dans leurs bois les mouches et les maragoins et les bruleau, nous creuve les yeux, je vous demande en grâce de bien vouloir jeter un regard de compations sur tous vos colon ne les abandonnez dans ce tris étât, on croit et on espère notre Divin Pasteur que vous aler songé pour nous et nos petits enfants nous trop faible pour adressez la parole et nos plaintes à Monseigneur on se livre à vous et prié divin Pasteur auprès de Monseigneur qui conjure c'est petit insectes qui sont l'auteur de temps de larmes à nos petits enfants.

Prosper Guay, la Dame qui vous écrit et tous les gens du rang qui sont réuni ensemble pour une désision de vous envoyer ce petit papier.”<sup>5</sup>

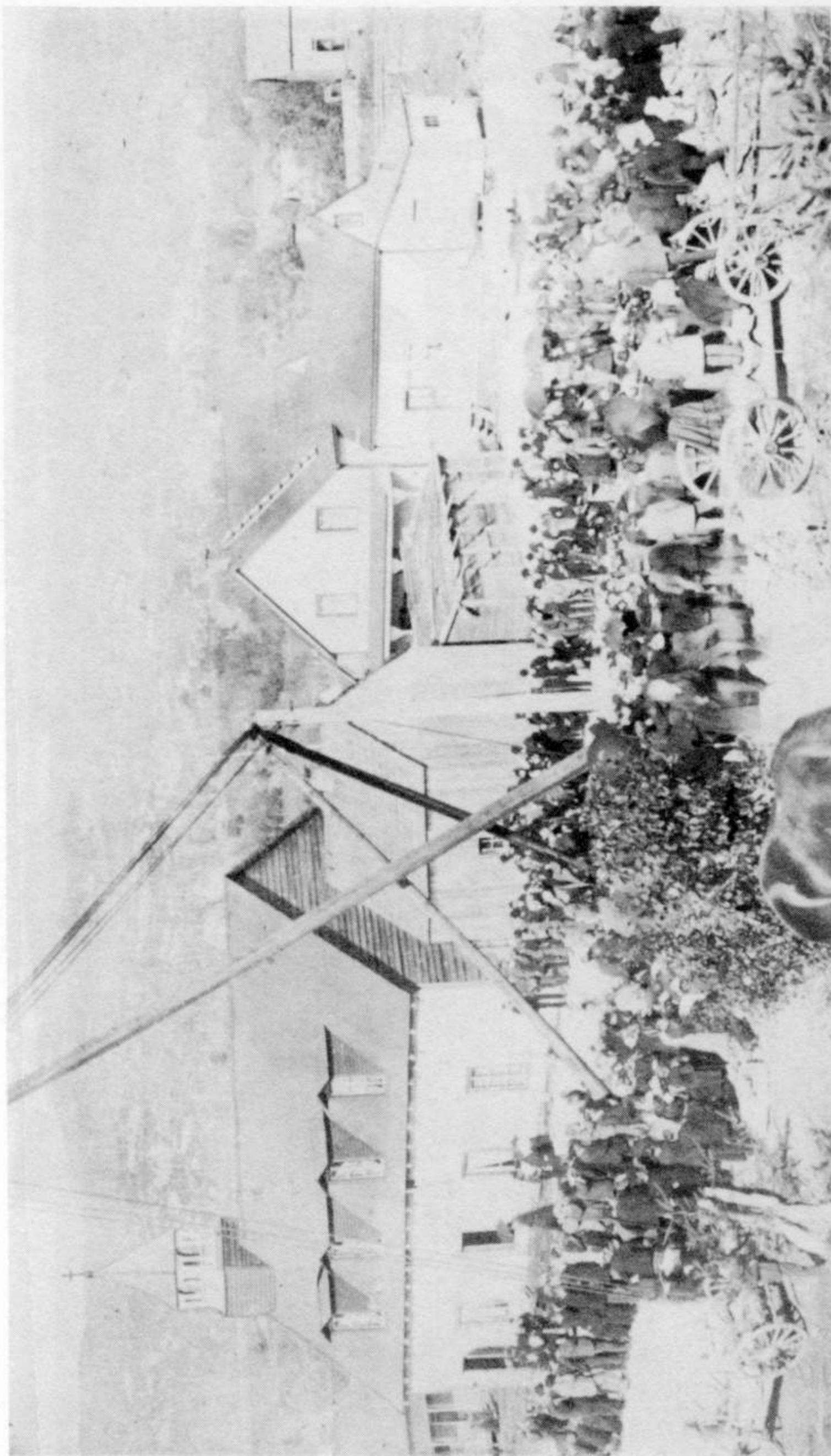
Isolés dans le Nord, les colons s'en remettent au curé pour obtenir un peu de quiétude. Pour répondre à leurs besoins spirituels, le curé Raynel crée plusieurs associations chrétiennes et exige une présence constante de ses paroissiens à toutes les fêtes d'obligation et à tous les exercices religieux.

Le 9 juillet 1882, il établit l'Apostolat de la Prière et la Confrérie du Sacré-Coeur, et la Société de la Bonne-Mort et du Coeur agonisant de Jésus. Le 19 novembre 1882, il éri-ge le Chemin de la Croix dans la chapelle. En décembre 1882, janvier et février 1883, il visite ses trois missions. Il dénombre environ 70 à 75 familles dans le canton Joly.

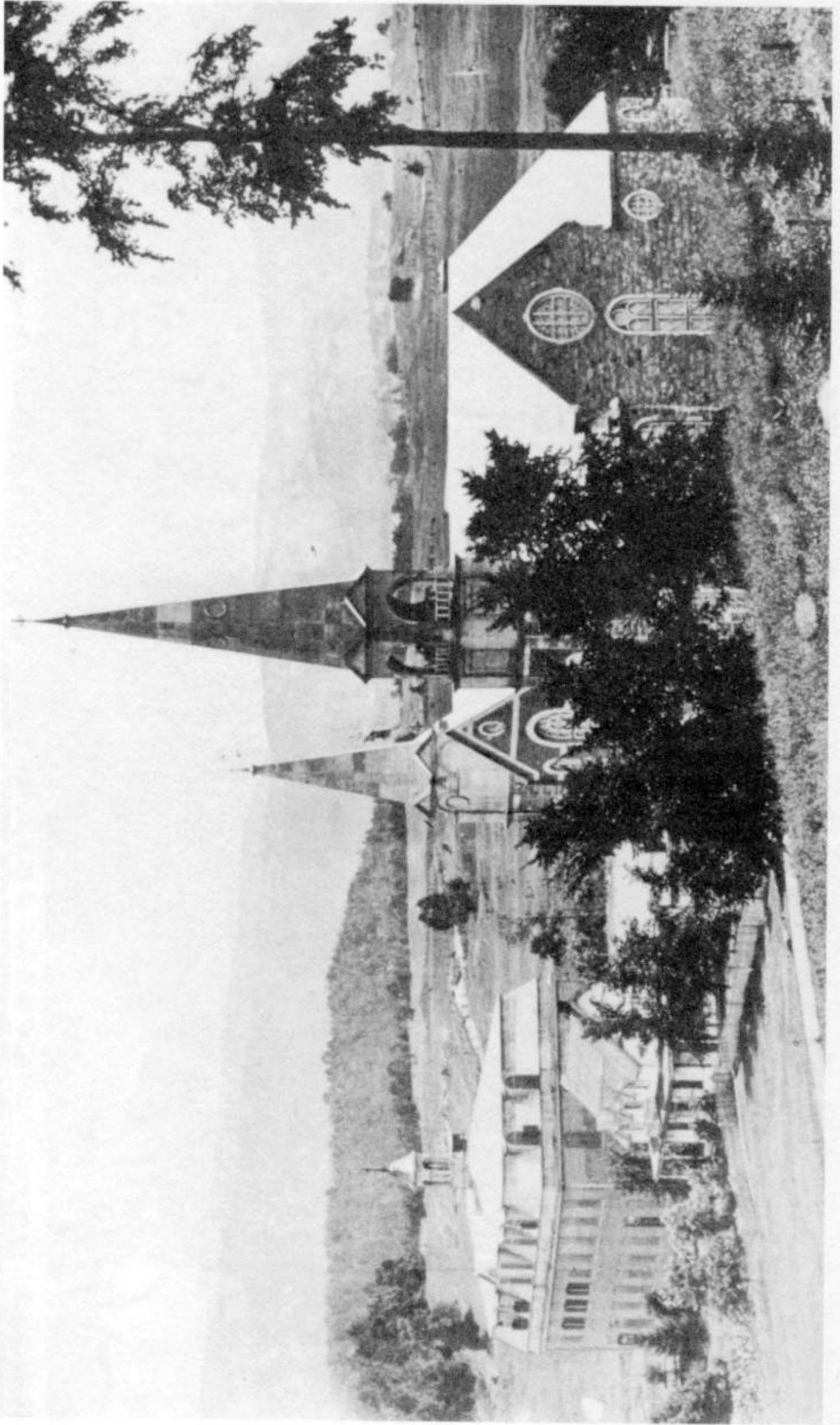
La mission de La Nativité est si pauvre que le curé ne peut y vivre. Elle accuse un déficit au-dessus de cent dollars. Il semble que le curé Raynel ait même songé à délaisser la Chute aux Iroquois pour aller s'établir dans le chantier de Nominique, d'après une lettre adressée au curé Labelle en 1882. En chaire, le curé Raynel adresse des reproches à ses ouailles lorsqu'il fait le bilan de la dîme et des corvées. C'est ce qui ressort dans l'analyse des prênes du curé Raynel. Ainsi, le 22 octobre 1882, le curé Raynel réprimande ses paroissiens parce qu'ils n'ont pas payé la dîme qui est sa principale source de revenu. Aussi, il sermonne ses paroissiens parce qu'ils négligent le paiement de leur souscription pour les travaux de la chapelle et parce qu'ils ne se soumettent pas aux corvées concernant l'érection d'une clôture pour le cimetièrre et la réparation de la chapelle. Voyant que l'ensemble de la population est loin d'obéir à ses exhortations, le curé décide de poser des sanctions punitives. Puisque le cimetièrre n'est pas clôturé, le curé refuse, quand il y aura des enterrements, d'aller au cimetièrre et de bénir la fosse. De plus, le curé menace de ne pas dire la messe de Noël si les paroissiens ne font pas de corvées visant à charrier les billots au moulin à scie pour les couper en planches afin de parachever l'intérieur de la chapelle, et s'ils n'apportent pas cent chandelles pour éclairer la chapelle pendant l'office. Le dimanche après Noël, le curé Raynel sermonne ses paroissiens à propos des scandales donnés par les ivrogneries, les bals et les danses défendues, les blasphèmes et les manques d'assister à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation.



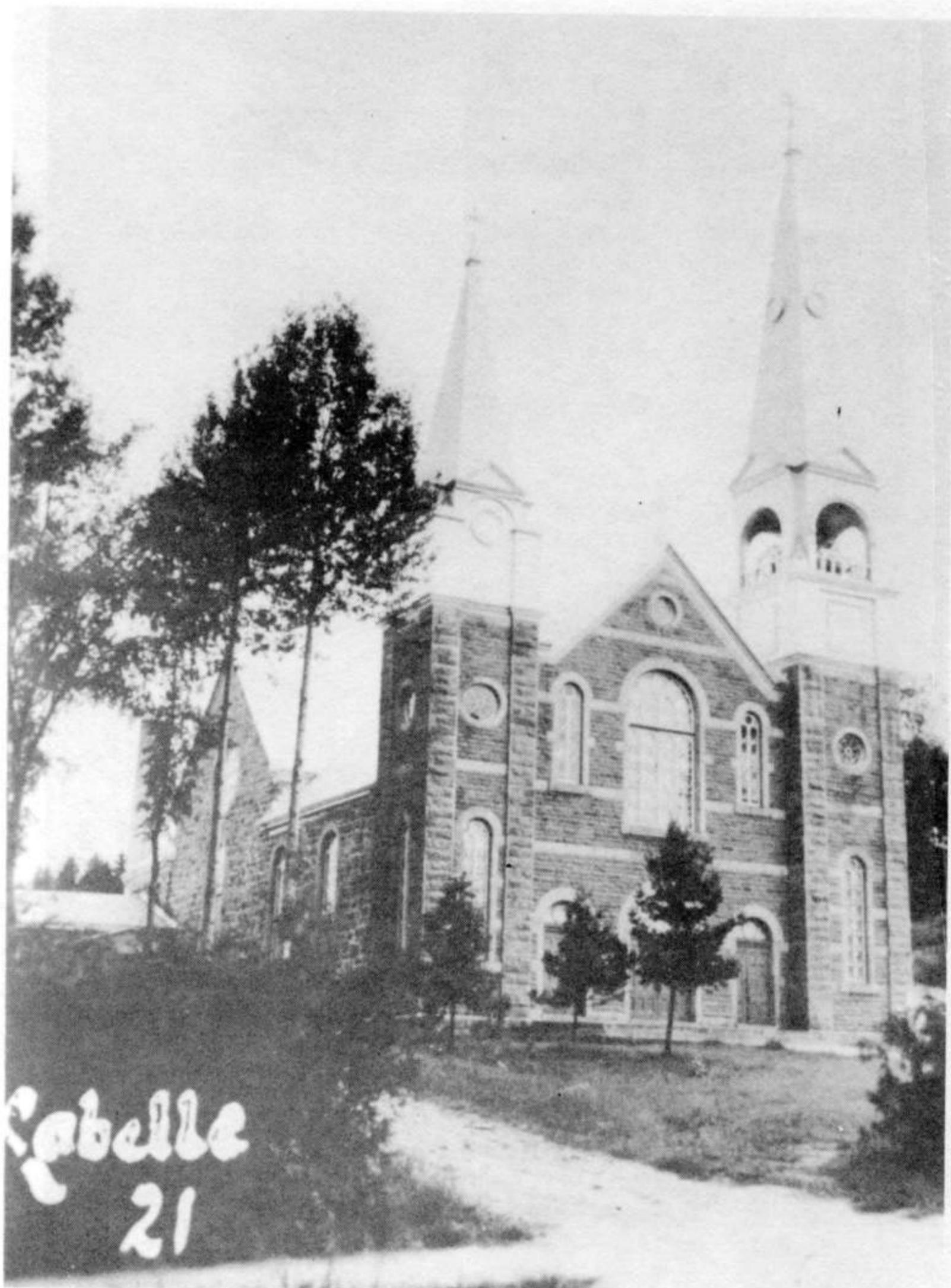
*Photo du curé Charles Proulx prise vers les années 1910.*



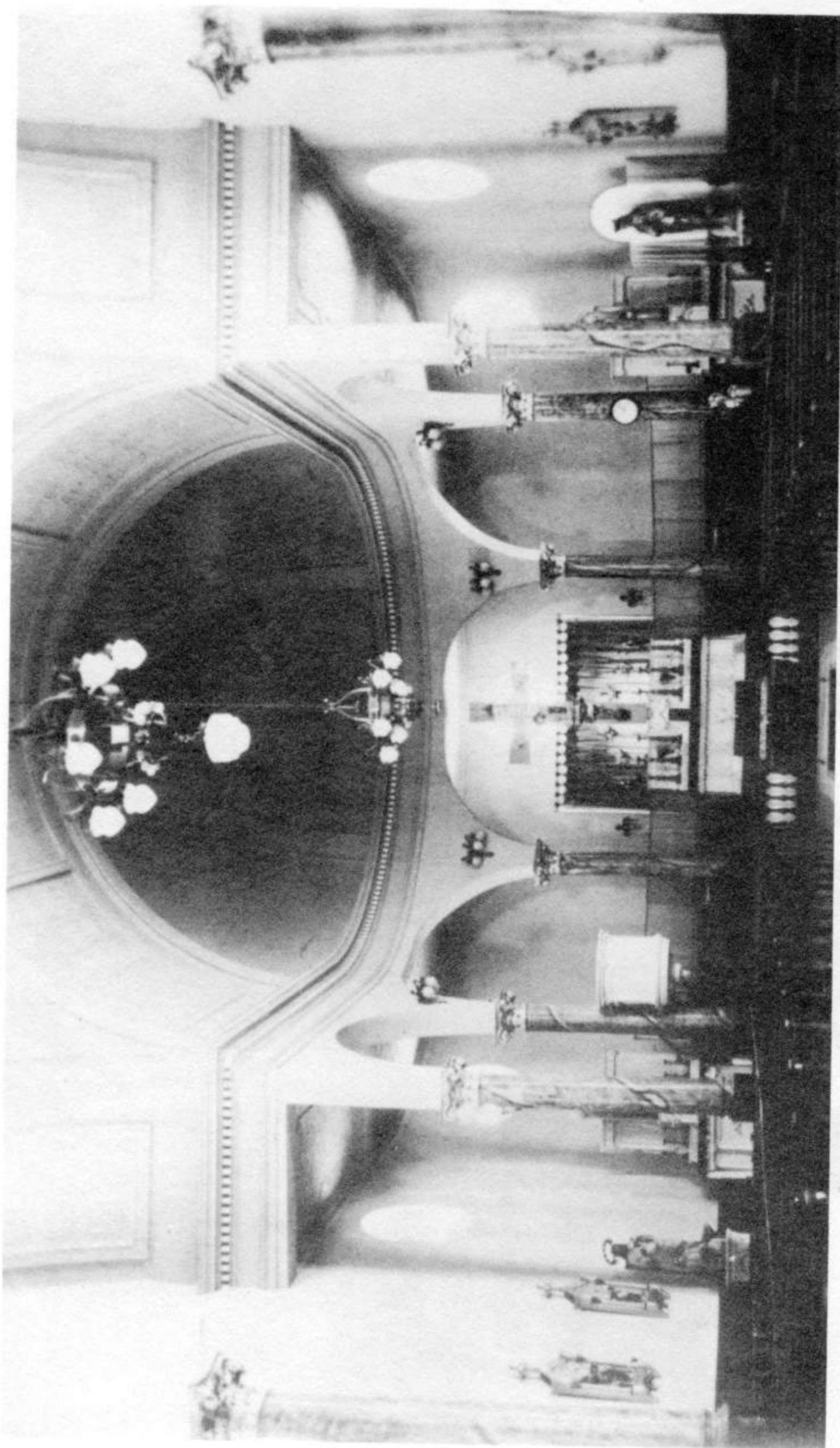
*Bénédiction de la pierre angulaire de l'église de Labelle en 1902 par Mgr Joseph-Thomas Duhamel, évêque d'Ottawa. On voit en second plan, la chapelle et le presbytère de bois qui furent bâtis respectivement en 1882 et en 1898.*



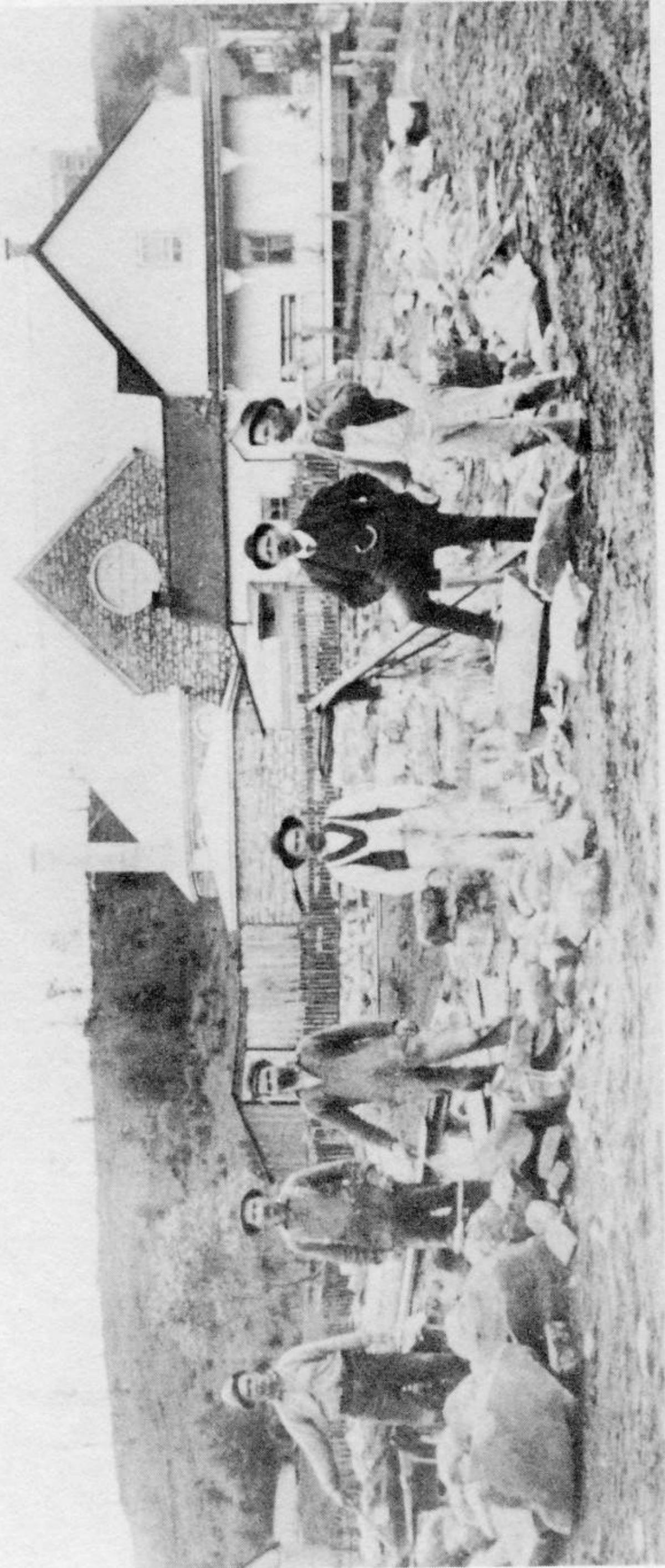
*L'église, le presbytère et le couvent de Labelle vers les années 1910.*



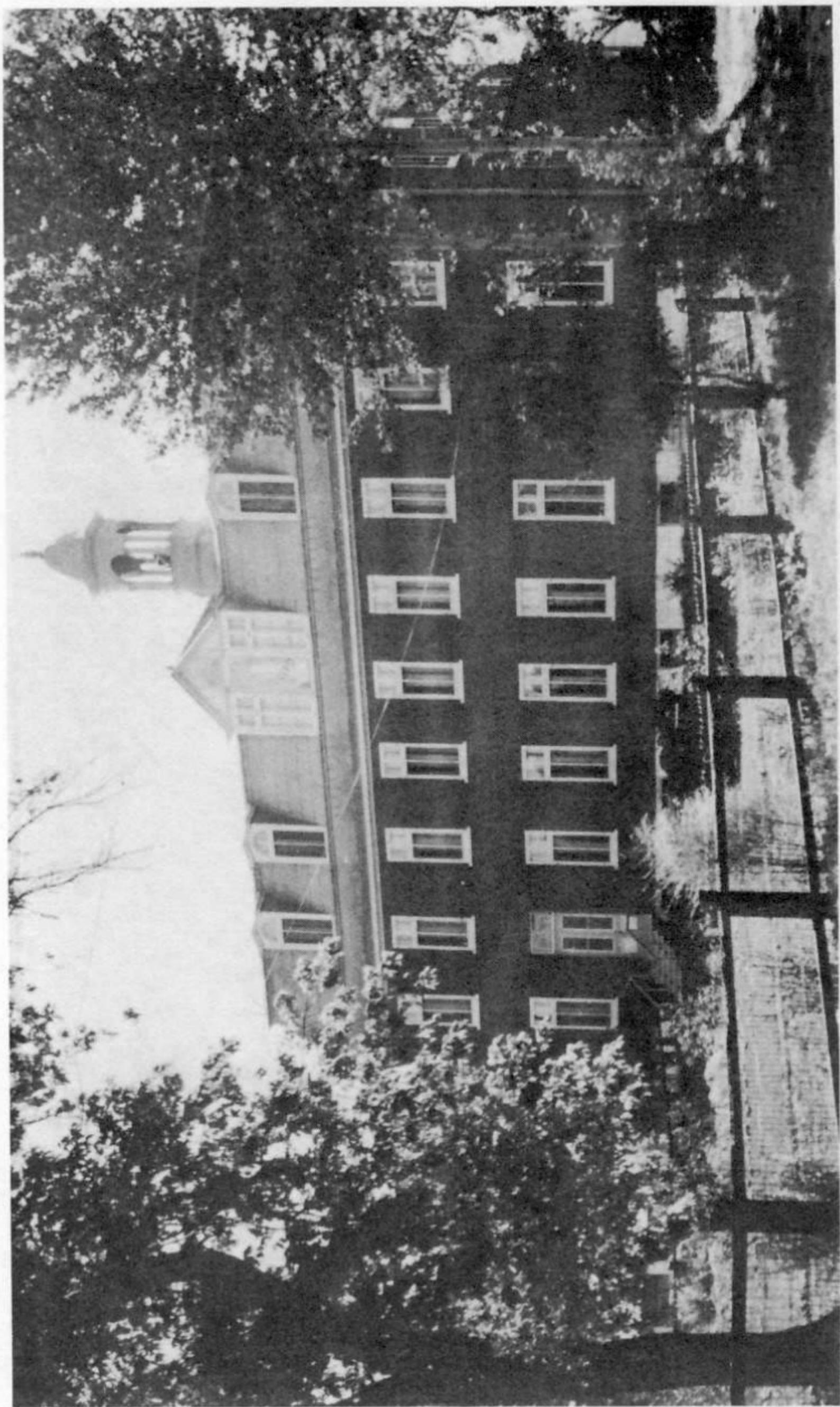
*L'église de Labelle vers les années 1940.*



*Intérieur de l'église de Labelle vers les années 1950.*



*Construction du couvent des Soeurs de Sainte-Croix à Labelle en 1904. On aperçoit sur la photo, à l'arrière-plan, le presbytère et l'église de Labelle.*



*Couvent des Soeurs de Sainte-Croix à Labelle vers les années 1940. Cette grosse maison de brique a un toit en mansarde et à quatre versants.*



*Classes de 3e et 4e année au couvent des Soeurs de Ste-Croix en 1947.*

En janvier 1883, le curé Raynel répète comme un leitmotiv que La Nativité est une mission sans dîme. Il tance ses ouailles du haut de sa tribune:

“Déjà bien des fois je vous ai priés avec instances de vouloir bien commencer à payer vos dîmes et très peu l’ont fait, et cependant vous avez déjà battu sinon tout, au moins une partie de vos grains; qu’attendez-vous donc? Voulez-vous prouver qu’il est physiquement impossible au prêtre de vivre au milieu de vous? Voilà bientôt huit mois que je suis au milieu de vous et je n’ai pas encore reçu en dîmes la valeur de quatre piastres. J’ai honte pour vous d’en parler si souvent, mais c’est la nécessité qui m’y force. Puisque tous les journaux crient sur tous les tons que la vallée canadienne de la Rouge est si riche et si fertile, il me semble que les habitants devraient avoir à honneur de pourvoir supporter leurs prêtres, et ne pas les obliger à vivre huit mois entiers d’emprunts comme nous faisons. Il y a aussi une négligence bien extraordinaire à apporter du bois pour chauffer la chapelle. Il y a dans une telle conduite une lésinerie qui vous causera malheur, car N.S. regarde fait à lui-même ce que l’on fait au dernier des siens. Enfin, permettez-moi de vous rappeler que le temps est arrivé de préparer le bois pour la clôture du cimetière que vous m’avez dit vouloir clôturer en planches ou palissades.”<sup>6</sup>

Pour forcer les colons à payer leurs dîmes, le curé va jusqu’à les menacer de la malédiction de Dieu.

“Voulez-vous réussir et prospérer dans vos entreprises, et vos affaires temporelles, payez fidèlement tout ce que devez à l’église et au prêtre. Voulez-vous être pauvres et attirer sur vous et sur vos familles la malédiction de Dieu, ne payez pas vos dûs au prêtre et à l’église.”<sup>7</sup>

Dans l’un de ses prêches, le père Raynel annonce qu’il a reçu une lettre du curé Labelle qui l’avertit que Mgr Duhamel, évêque d’Ottawa, se rendra à la mission de La Nativité en septembre 1883. Dans sa lettre le curé Labelle ajouta: “Que les gens fassent tous ce que vous demandez, sinon Mgr vous otera de la Chute et ensuite il leur en coûtera le double avant qu’ils aient un prêtre.” Et le père Raynel poursuit en disant:

“Je vous prie de réfléchir tous ensemble sur la portée des paroles de Mr. Labelle. Je ne connais pas ses intentions, mais à prendre le vrai sens de ses paroles, il donne à entendre que si à l’arrivée de l’Evêque, en septembre prochain, vous n’avez pas fait toutes les bâtisses nécessaires pour loger convenablement et confortablement un Curé, vous n’en aurez point. Ayant l’expérience de l’hiver dernier, vous comprenez qu’il est impossible, sans exposer sa santé et peut-être sa vie, d’hiverner dans cette bâtisse sans qu’elle soit réparée. Pour vous parler clairement, voici ce qu’il faut nécessairement que vous fassiez avant l’arrivée de l’Evêque ici: 1° Couvrir la chapelle à neuf, y construire 2 cheminées, terminer le plafond de la chapelle et finir l’intérieur du presbytère; 2° Bâtir une bonne et grande écurie, un hangar pour le bois et le grain; 3° Et enfin terminer au moins la clôture du cimetière, si vous ne faites pas celle de l’église. Sans rien vous imposer et vu qu’il n’y a pas de marguilliers dans le diocèse d’Ottawa, je vous conseillerai ce faire au plus vite, dimanche prochain si vous voulez après la messe, une assemblée générale de la paroisse dans laquelle vous nommerez un président, un secrétaire et un comité ou syndics qui seront revêtus par la

majorité de l'assemblée de tous les pouvoirs nécessaires pour faire exécuter et payer les travaux susdits suivants les résolutions et décisions qu'aura prises la majorité de la dite assemblée."<sup>8</sup>

Suite aux pressions du curé, plusieurs habitants accordent des journées de corvées pour construire l'écurie et le hangar. Pour encourager les colons, la Société de colonisation de Montréal paie les frais de la réparation du presbytère et le bardeau pour couvrir la chapelle.

Enfin, dans le prône du dimanche, le 11 août 1883, le curé Raynel annonce à ses paroissiens qu'il quittera la mission de La Nativité dans trois jours. Il déplore, avant de partir, la conduite contestataire de certains paroissiens qui se sont opposés, pendant sa cure, aux dépenses destinées aux travaux de la chapelle et du presbytère. Il dit:

“Vous me permettez encore une fois de vous exprimer le regret et la peine que j'ai éprouvés et ressentis dans l'opposition qu'un certain nombre y a mis, et m'ont mis dans l'impossibilité de faire face aux dépenses strictement nécessaires, en remettant leurs bancs en janvier dernier, lorsque dans l'intérêt de leur chapelle, eux qui sont assez riches pour cela, auraient dû garder et payer comptant ceux qui étaient à leur nom, et en acheter encore de nouveaux pour fournir à la chapelle un fonds suffisant pour subvenir à ses dépenses. (...)

Permettez-moi encore avant de vous quitter, de vous prier d'avoir soin d'extirper du milieu de vous cet esprit de parti et de jalousie qui malheureusement règne avec tant de ténacité, et qui vous empêche de réussir et qui ruintera votre localité.”

Il ressort de l'analyse des rapports du curé Raynel avec ses ouailles que l'ensemble des colons est loin de s'être soumis à l'autorité cléricale. De fait, comme nous l'avons observé précédemment, il apparaît que les colons sont trop pauvres pour assumer les dépenses du curé. Ils s'abstiennent de payer la dîme qui constitue l'assise matérielle du pouvoir cléricale en milieu rural. L'opposition des paroissiens s'est aussi manifestée dans le refus de faire des corvées.

### **Le père LeBlanc (1883-1887)**

Le père Louis LeBlanc arrive à la Chute aux Iroquois vers le mois d'août 1883. Le 10 septembre 1883, toute la population est réunie dans le village pour accueillir Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, qui fait sa visite pastorale et qui est accompagné du curé Labelle, de l'abbé Ouimet de St-Jovite, du père Martineau de Nominique et du Supérieur Provincial des Jésuites. *Le Nord* écrit à propos de cet événement, le 20 septembre 1883:

“Le poste le plus important de la Rouge après St-Jovite, grande démonstration. Tout le monde sur pied: feux de joie et d'artifice magnifiques. 200 familles à l'aise et toute heureuse. Chapelle presque terminée. Le père LeBlanc S.J. dirige la mission. Moulin à scie et à moudre en pleine opération; pouvoir d'eau puissant; la Chute aux Iroquois sera une ville un jour; c'est là qu'aboutissent les chemins du Lac Maskinongé, de Labelle et de Minerve, de Loranger, de La Macassa et de tout le nord de la Rouge. Hôtels et magasins très bien tenus. Les Pères Jésuites sont déjà très bien installés; ils le seront encore mieux l'hiver prochain quand tous les travaux de réparations seront terminés.”

C'est donc dans un air de jubilation que le père LeBlanc débuta sa nouvelle mission. Mais il fut rapidement ramené à la réalité lorsqu'il prit conscience que les maigres ressources l'obligeaient à s'occuper lui-même de sa propre subsistance. Pour y arriver, il partagea le mode de vie des colons en cultivant sa terre.

Contrairement au père Raynel, le curé LeBlanc a peu écrit sur sa mission. Par conséquent, nous ne possédons pas beaucoup de renseignements sur ses quatre années passées à La Nativité. Le 2 juillet 1886, Mgr Duhamel fait une visite pastorale à la Chute aux Iroquois. Il exhorte les habitants à contribuer davantage pour augmenter les recettes de l'église et pour soutenir l'école du village et à refréner les excès de boissons. Le 5 novembre 1886, le curé LeBlanc érige l'Union de prières et de bonnes oeuvres.

En 1885 et 1886, une épidémie de diphtérie se répand dans toute la région. Le nombre de morts passe de 5 en 1884 à 17 en 1886. Puis, le 14 janvier 1887, Mgr Duhamel écrit au curé Ouimet de St-Jovite que le père LeBlanc se retire de la Chute aux Iroquois pour cause de santé. Les pères Martineau et Proulx desservent la mission de La Nativité et le curé Ouimet dessert La Conception jusqu'à la nomination d'un nouveau curé en juin 1887. Il s'agit de l'abbé Michel Boisseau.

### Trois curés en neuf ans (1887-1896)

L'abbé Boisseau succède au curé LeBlanc le 13 juillet 1887. Il dessert la mission de La Nativité et celle de La Conception. À ce dernier endroit, il réclame la construction d'un presbytère "afin d'échapper aux inconvénients de la vie de pension dans une famille privée."<sup>9</sup> Dans une lettre du 28 juin 1888, Mgr Duhamel est heureux d'apprendre au curé Boisseau que la Société de colonisation de Montréal a consenti à accorder un montant de \$500.00 pour bâtir un presbytère à La Conception.

Comme pour ses prédécesseurs, le curé Boisseau doit affronter le problème de subsistance. Les recettes de la mission de La Nativité sont émaciées et ne suffisent pas pour subvenir aux besoins vitaux du curé. Le père Boisseau menace de quitter la Chute aux Iroquois. Mgr Duhamel écrit à Ulysse Dyonnet et à L.-C. Duquette, le 28 août 1888:

"J'ai reçu en son temps la requête par laquelle vous me demandez que le Rev. M. Boisseau continuât à desservir votre mission. Je ne demande pas mieux que de vous accorder votre demande. Mais de votre côté, il vous faut contribuer au soutien du missionnaire qui se plaint de ne pas assez recevoir pour vivre. Vous devrez donc vous entendre avec lui, en assemblée de paroisse, pour le montant que vous aurez à lui payer soit en dîme, soit en argent."<sup>10</sup>

Malgré les plaintes du curé, le problème de subsistance demeure insoluble. En effet, car il semble que le curé Boisseau ait encore menacé d'abandonner sa mission. En 1890, une requête des habitants est envoyée à Mgr Duhamel demandant que le curé Boisseau reste à la Chute aux Iroquois. Elle est appuyée par une lettre du docteur Bigonnesse qui précise à Mgr Duhamel que le curé Boisseau a su rétablir "la paix là où le trouble et la zizanie existait".<sup>11</sup> À la suite de ces pressions, le curé Boisseau décide de vivre une autre année à la Chute aux Iroquois où il s'apitoie sur l'extrême pauvreté des colons. Il en arrive à remettre en question le bien-fondé de la colonisation du Nord. C'est un véritable réquisitoire qu'il écrit à Mgr Routhier, le 6 juillet 1891:

"Jamais je n'ai vu tant de misères, et ce n'est que le prélude. Chaque jour on vient pleurer chez moi et me demande un peu de fleur. Que leur répon-

dre que je suis plus pauvre qu'eux. Le printemps je leur ai donné pour semencer le grain que j'avais reçu d'eux. Pauvre Colonisation si vantée, mais en même temps si oubliée. La foi sans les oeuvres ne sauve pas l'amour de son pays sans travailler pour son pays n'est rien. Je crois qu'on a trop fondé les choses et qu'on a avancé trop rapidement. C'est nous qui gagnons l'irreflexion de ces beaux discoureurs qu'après avoir poussés par les fondus d'Eloquence quelques centaines de familles à s'exiler! car c'est un exil que cette Rouge les laisse à eux-mêmes. Du gouvernement cette année, nous avons reçu 300 piastres. Voilà tout.

Savez-vous comment je retire chaque Dimanche pour les Quêtes 2-3-5 cents le plus.

La maladie fait ici depuis deux ans de sérieux ravages. Il y a des semaines ou je ne dors pas une nuit en tout toujours sur le chemin et quel chemin parfois!!

Ma santé est loin d'être bonne; comment l'être aussi j'ai tant souffert du froid cet hiver."<sup>12</sup>

Il sera remplacé durant l'automne 1891 par l'abbé Cyrille Deslauriers. Le 11 octobre 1892, celui-ci mit sur pied la Confrérie du Scapulaire du Mont-Carmel. En 1894, il alla résider à La Conception. Nous avons très peu d'informations au sujet de son passage à La Nativité ainsi que de son successeur l'abbé Alphonse Desjardins (1894-1896). Dès son arrivée, le curé Desjardins soumet des plans à Mgr Routhier pour la construction d'un presbytère à Labelle. Le 11 mai 1896, il érige un chemin de croix à la chapelle.

### **Le curé Charles Proulx et l'érection de la paroisse en 1902**

L'abbé Charles Proulx devint curé de La Nativité le 2 septembre 1896. Il avait été auparavant missionnaire à Chénéville (1888-1889), à Saint-Gérard de Kiamika et au Rapi-de de l'Orignal (1894-96). Il connaissait donc bien le contexte des cantons du Nord.

Parmi les curés qui se sont succédés à Labelle, l'abbé Proulx fut sans conteste un des plus influents. Il fut président de la Société d'agriculture du comté d'Ottawa, division B, no 2 de 1898 à 1900. Il incarnait le missionnaire-agriculteur qui partageait la même passion de la terre que ses colons.

Le curé Proulx a poursuivi les démarches de son prédécesseur pour bâtir un presbytère. Mgr Duhamel écrit le 21 juin 1898:

“Le révérend Chs. Proulx a réussi à construire un presbytère en bois d'une bonne apparence et suffisamment grand pour les besoins actuels. Il a modifié l'intérieur de la chapelle de manière à la rendre bien convenable. En enlevant une partie du plancher, il a pu faire du bas la nef de la chapelle et ce qu'il a laissé sert de galeries latérales. Il n'y a pas de dette. M. Proulx a donc un vrai succès.”<sup>13</sup>

Maintenant qu'il a son presbytère, le curé Proulx veut son église.

L'établissement du terminus du chemin de fer au village de Labelle suscita une intense activité économique et sociale dans toute la région. La population augmenta de 366 personnes en 1891 à 962 en 1901. L'essor économique du village permit au curé Proulx de penser sérieusement à la construction d'une église. Le 5 septembre 1901, Mgr Duhamel écrit au curé Proulx qu'il approuve la requête des habitants demandant l'édification d'une église à Labelle mais il précise qu'il faut d'abord et avant tout ériger canoniquement et civilement la mission de Labelle en “paroisse”. Le 27 novembre 1901, l'arche-

vêché d'Ottawa adopte le décret d'érection de la paroisse, puis, le 26 mars 1902, la législature de la province de Québec sanctionne la loi qui érige civilement la paroisse de La Nativité de Marie de Labelle. C'est donc en 1902 qu'est érigée officiellement la paroisse de Labelle. Nous allons maintenant aborder dans le prochain chapitre cette nouvelle phase de la vie paroissiale.

## CHAPITRE VI

# LA PAROISSE DE LA NATIVITÉ DE MARIE DE LABELLE (1902-1980)

### La construction de l'église et la fondation de la paroisse

À une assemblée générale des paroissiens qui a eu lieu le 26 janvier 1902, M. Mignault de Montréal fut choisi pour préparer un bill à présenter à la législature du Québec afin d'ériger civilement la paroisse et de conférer aux francs-tenanciers le pouvoir d'élire des syndics et de prélever le montant nécessaire pour la construction de l'église, soit \$20,000.00.<sup>1</sup>

Mais un groupe de paroissiens dirigé par le docteur J.A. Bigonnesse s'oppose à la construction de l'église parce qu'ils ne font pas confiance à l'administration du curé Proulx. Ils veulent prendre en main les affaires de la fabrique. Le curé Proulx et Paul-Emile Forget, marchand, insistent fortement pour demander à Mgr Routhier de venir présider l'élection des syndics en faveur de la construction de l'église. P.E. Forget décrit la situation à Mgr Routhier dans une lettre datée du 14 janvier 1902:

"Nous avons décidé de faire les élections des Syndics au plus tôt possible afin de régler la division regrettable qui existe encore dans la paroisse et de pouvoir marcher le plus tôt possible à la construction de l'église car nous nous apercevons qu'il y en a un certain nombre de personnes qui commencent à trouver le montant trop haut et qui finirait peut être à ne plus vouloir bâtir du tout parce qu'ils ne peuvent pas conduire tout à leur goût".<sup>2</sup>

Le curé Proulx critique publiquement ses opposants, dont le docteur Bigonnesse, dans ses sermons prononcés du haut de la chaire. Il affirme que Bigonnesse n'est pas solvable et qu'en conséquence, il ne peut pas être élu syndic. Un climat de tension règne à Labelle. Des affiches sont apposées sur le pont et dans le village contre Bigonnesse: "*Concu Content*. Au printemps le docteur Bigonnesse transporte son ménage et son bordel au Nomingue. Bon succès".<sup>3</sup>

Finalement, à l'élection des syndics qui a eu lieu en juin 1902, les hommes du curé Proulx furent élus responsables de la construction de l'église: P.E. Forget, marchand, H.W. Légaré, marchand et Napoléon Nantel, hôtelier. Il faut souligner ici la présence des commerçants qui démontre que la construction de l'église et l'érection civile de la paroisse de Labelle ont été favorisées par l'alliance des notables du village et du curé Proulx. Après cette élection des syndics, J.A. Bigonnesse intente une poursuite en dommages pour diffamation contre le curé Proulx qui a cherché par l'injure à le ruiner et à le chasser de Labelle. Il réclame \$5,000.00. À partir de cette élection des syndics, le curé Proulx est en mesure de prendre tous les moyens pour bâtir une église et une sacristie. Le 5 novembre 1902, il reçoit une lettre de Mgr Duhamel autorisant les syndics et marguilliers de contracter un emprunt de \$20,000.00 de la Caisse d'Économie Nationale de Montréal (Société Saint-Jean-Baptiste) pour la construction de l'église au taux de 5% d'intérêt remboursable en cinquante versements annuels. Cette dette sera entièrement remboursée le 31 décembre 1951.

Les plans de l'église furent élaborés par Joseph-Arthur Godin, architecte de Montréal. L'église mesurait 125 pieds de longueur par 54 pieds de largeur et la sacristie mesurait 30 pieds de longueur par 32 pieds de largeur. Robert Godard mentionne qu'à "la fin de juillet, la compagnie Boileau et Frères de l'île Bizard signa, à titre d'entrepreneurs, le contrat d'exécution, au prix de \$17,630.00".<sup>4</sup>

Le 14 septembre 1902, Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, vint bénir la pierre angulaire de l'église et en même temps, se rendre compte des dommages causés par un incendie qui dévasta une partie du village le 30 août. À cette cérémonie officielle, on y remarquait les curés et les notables des paroisses environnantes. Le député Henri Bourassa profita de l'occasion pour faire valoir ses talents de tribun. Pour cette journée spéciale, la Société de colonisation de Montréal avait organisé une excursion dans le Nord où plus de mille personnes avaient pris place dans les wagons du train du Canadien Pacifique en direction de Labelle.

Les travaux de construction de l'église durèrent un an. En juillet 1903, cinq francs-tenanciers demandent la convocation d'une assemblée publique pour élire trois agents qui prendraient en charge la reddition des comptes, car ils croient que les syndics ne font pas un emploi judicieux des argents de la paroisse. L'assemblée a lieu le 9 août 1903 et les syndics reprennent en main le contrôle des travaux de construction et de décoration de l'église. La situation s'envenime lorsque le 11 octobre, l'architecte Godin fait part de son insatisfaction de l'exécution des travaux de l'église à l'assemblée des syndics et en conséquence, celle-ci décide de retarder le paiement à la compagnie Boileau.

Le 21 novembre 1903, toute la population de Labelle est en liesse. Mgr Duhamel et Mgr Routhier arrivent par le train du C.P.R. pour venir bénir la nouvelle église et les trois magnifiques cloches. Ils sont reçus au son de la fanfare et par des chars allégoriques. Le lendemain, une grande foule de personnes assistait à la bénédiction de l'église ainsi que plusieurs membres du clergé dont Jean-Baptiste Proulx, ancien secrétaire du curé Labelle. Après la cérémonie, un fastueux banquet a lieu dans l'ancienne chapelle.

Plus tard, en 1905, J.A. Bigonnesse est à la tête d'un groupe de paroissiens qui revendiquent la démission du curé Proulx. Ils protestent contre l'administration des affaires de l'église et exigent que les comptes de la fabrique soient rendus publics.

### **La mission anglicane**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, il existait à Labelle une petite communauté protestante qui avait érigé une chapelle près du pont de la Chute aux Iroquois du côté est de la rivière Rouge. En fait, le curé Proulx dénombrait une douzaine de protestants, nommons par exemple, la famille des Church qui détenait un moulin à scie considérable au village. En 1909, George Church, industriel, et John Hodgkinson, ministre de "The Anglican Mission", demandent au conseil scolaire le droit d'utiliser l'école du village pour y célébrer les offices religieux le dimanche et pour y donner la classe pendant 5 jours de chaque semaine.

### **La décoration et l'ornementation de l'église**

L'une des préoccupations du curé Proulx est l'embellissement des édifices religieux. En 1908, il achète directement de la France des ornements en pure soie pour un montant de \$40.00 à \$50.00. L'année suivante, il fit l'acquisition d'un harmonium et le 28 mars 1909, les marguilliers engagèrent Laura Blumhart comme organiste pour la somme de \$100.00 par année. De plus, elle devait prendre la charge de former un chœur,

de pratiquer les enfants à chanter et de jouer gratuitement aux enterrements. Elle fut remplacée par Alma Généreux en 1911.

En 1912, le curé entreprend des démarches pour l'achat d'un orgue. C'est l'année suivante que la Maison Casavant est venue installer les grandes orgues à tuyaux, à deux claviers et onze jeux, pour un montant de \$1,975.00.

Au point de vue esthétique et hygiénique, le curé et les marguilliers décidèrent en juillet 1912 de clôturer le devant de l'église pour empêcher les animaux de salir les trottoirs et d'endommager les arbres. En septembre 1915, les marguilliers ordonnent la construction d'une grange de 30 pieds par 35 pieds comprenant une écurie et un poulailler. Ces bâtiments s'imposaient pour les travaux de ferme et d'élevage du curé Proulx et pour abriter les chevaux des paroissiens durant la messe.

### **Les relations entre Mgr Duhamel et le curé Proulx**

Les rapports entre l'évêque d'Ottawa et le curé Proulx ne furent pas toujours harmonieux si on en juge d'après certaines lettres. Ainsi, en 1896, Mgr Duhamel écrit au curé Proulx:

“Le 24 octobre dernier vous répondez deux lignes et demie à ma circulaire du 31 août. Votre réponse prouve que vous n'êtes pas un prêtre sérieux, et si vous continuez à ne pas l'être je serai obligé de vous nommer vicaire”.<sup>5</sup>

Plus tard, en 1908, Mgr Duhamel réprimande la conduite du curé Proulx au sujet d'une licence pour établir un hôtel à La Macaza.

“Vous m'envoyez copie de la requête demandant une licence d'hôtel pour détailler des boissons enivrantes à la Macaza que vous avez signé.

Vraiment je ne puis comprendre qu'un prêtre signe une pareille requête et donne par là un si mauvais exemple lorsque dans la province le clergé fait tant d'efforts pour promouvoir la tempérance et faire diminuer le nombre des licences.

Puis vous avez signé cette requête pour faire donner une licence dans une mission qui n'est pas la vôtre! (...)

Je veux savoir ce que vous avez fait et je dois vous avertir qu'en signant pareille requête vous m'avez donné une raison amplement suffisante pour ne pas vous laisser à Labelle”.<sup>6</sup>

La lecture de ces deux lettres nous permet d'observer le grand contrôle qu'exerce l'évêque sur ses curés.

### **Le curé Donat Guay (1922-1948)**

Dès son arrivée à Labelle, l'une des premières préoccupations du curé Guay fut l'amélioration de l'état des édifices religieux. Le 24 juin 1923, une somme de \$500.00 est affectée à la réparation de l'église. En 1924, le curé propose la construction d'un nouveau presbytère. Après de nombreux débats, le conseil de fabrique rejette le projet. Le 11 juin 1925, une requête, signée par 123 habitants, est appuyée par P.E. Forget, marchand et P. St-Jacques, notaire, pour demander la construction d'un nouveau presbytère.

re. Les marguilliers acceptent d'emprunter un montant de \$2,500.00 pour commencer les réparations du presbytère. Le 31 octobre 1926, la paroisse contracte un emprunt de \$2,000.00 à 5% d'intérêt pour poser la brique au presbytère. En examinant l'état financier de la Corporation des syndics de La Nativité de Marie de Labelle pour l'année 1933, on peut constater une dette au-dessus de \$11,000.00. Les dépenses pour les commodités des établissements religieux ont donc entraîné un endettement appréciable de la paroisse. Celle-ci éprouve des difficultés financières et le curé Guay exige de ses paroissiens qu'ils règlent leurs comptes avec l'église. À ce sujet, Eudore Fiola se plaint auprès de Mgr Limoges de l'attitude du curé Guay, dans une lettre du 5 avril 1935;

“J'ai été pour faire mes Pâques et je me suis vu refusé au confessionnal. Notre curé Mr. Donat Guay refuse aux paroissiens cette année de leur laisser faire leurs Pâques s'ils n'ont pas d'argent pour payer (...) Je regrette de vous dire que notre curé ne prêche que pour de l'argent... est-ce là une manière de notre religion (...) Tout le monde serait d'avis d'avoir un autre curé à la place de celui-ci, est-ce que cela pourrait se faire?”<sup>7</sup>

Ajoutons pour terminer, que c'est sous l'influence du curé Guay que fut construit en 1947 le collège au village de Labelle. C'est ce que nous verrons plus loin.

### **Les curés de Labelle de 1948 à nos jours**

L'abbé Anthime Sicotte fut curé de Labelle de 1948 à 1952. Il se préoccupe tout particulièrement de stimuler la dévotion de ses paroissiens. C'est dans ce but qu'il crée un calvaire en 1949 où il fait planter trois grandes croix sur la montagne près de l'église. La cérémonie est impressionnante. Plus de quatre-vingts hommes transportent sur leurs épaules une lourde croix de bois pesant environ quatre mille livres. Le curé Sicotte organise plusieurs associations catholiques dont l'agrégation du Très Saint-Sacrement. Il érige en 1950 un nouveau cimetière. En 1951, la mission estivale du Lac Labelle est érigée en paroisse. L'abbé P.A. Trépanier, vicaire à Labelle, devint le curé fondateur. Plus tard, on décida de fermer l'ancienne chapelle des Bastien au Lac Labelle, bâtie en 1912 par F. de Sales Bastien, pour construire une nouvelle chapelle sur la terre du cultivateur Arthur Francoeur. En 1959, on construisit une troisième chapelle. Le problème de l'alcoolisme a retenu une grande attention de la part du curé Sicotte, ainsi que de son successeur l'abbé Adélarde Fauteux (1952-1957). Ce dernier contribua en 1953 à la fondation des Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc pour résoudre le problème de l'abus de boissons. En avril 1955, une assemblée de paroisse fut convoquée pour approuver un emprunt de \$11,500.00 pour la réfection du sous-sol de l'église en salle paroissiale et pour l'installation d'un système de chauffage à eau chaude dans l'église et la sacristie. Le curé Fauteux s'occupa aussi de l'embellissement du nouveau cimetière et s'intéressa beaucoup à l'organisation des fêtes du 75<sup>ème</sup> anniversaire de Labelle. Il fut remplacé en 1957 par l'abbé Omer Villeneuve jusqu'en 1963. Le curé Villeneuve porta une attention particulière à développer chez ses paroissiens la dévotion à l'Eucharistie. Il prêche l'abstinence totale des boissons alcooliques. Durant sa cure, l'abbé Villeneuve entreprend des dépenses pour réparer et décorer l'église. En décembre 1959, la fabrique, avec le consentement du curé, vend un terrain au prix de un dollar et loue également un autre terrain pour une somme de un dollar pour un terme de dix ans à l'Oeuvre des Loisirs. Puis de 1963 à 1970, c'est l'abbé Joseph Dupont qui devient curé de Labelle. Il participe à une période de changement considérable dans l'Église qui est marquée par de nouvelles réformes et par la modernisation de la célébration de la messe. Le 19 avril 1970, la vieille église de Labelle est la proie des flammes. L'abbé Marcel Saint-Louis fut nommé pour prendre possession de la cure de Labelle le 16 août 1970. Sa principale tâche consista à trouver un nouvel édifice religieux. On aménagea provisoirement la grande

salle de l'école Saint-Pie X pour la célébration du culte, puis la salle municipale. Une étude faite par le Service diocésain de Recherche en janvier 1971 révéla que la majorité de la population désirait la construction d'un centre communautaire comprenant une chapelle, un gymnase, une piscine et une bibliothèque.<sup>8</sup> Les travaux de construction se terminèrent en juin 1972. Le 1er décembre 1975, le conseil municipal acheta la piscine du centre communautaire pour le prix de \$1.00. Depuis 1976, l'abbé Simon Laflamme, ancien missionnaire au Brésil, est le curé actuel de Labelle.

QUATRIÈME PARTIE

# LA VIE MUNICIPALE

## PRÉSENTATION

Dans cette partie du travail nous voulons retracer l'histoire des municipalités du canton Joly de 1883 à 1973, du village de Labelle de 1902 à 1973, et de la municipalité de Labelle de 1973 à 1980. Nous avons aussi analysé leur champ d'action dans les affaires publiques: les routes, les ponts, les commerces, les industries et autres. Cette étude s'appuie particulièrement sur une source manuscrite, soit les *Livres des Minutes des Conseils Municipaux*. Cette riche documentation regroupe les procès-verbaux du conseil qui sont, en quelque sorte, des témoignages fidèles des débats qui ont eu lieu dans les assemblées municipales. Elle est une source archivistique de grande valeur car c'est dans les assemblées municipales que l'on discutait des problèmes locaux et que l'on votait des règlements. Les assemblées municipales étaient donc à la fois délibératives et exécutives, et avaient une influence sur le développement économique et social de la communauté labelloise. C'est dans cette perspective que nous nous proposons d'analyser les institutions municipales et la vie politique locale.

## CHAPITRE VII

# LA MUNICIPALITÉ DU CANTON JOLY (1883-1973)

Il faut dire au départ que le régime municipal est basé sur la loi de 1855, celle-ci constituait en municipalités toutes paroisses ayant une population d'au moins trois cents âmes. La paroisse de La Nativité répondait à cette condition et, à la suite de la requête des habitants et des notables, la municipalité du canton Joly est érigée le 1er janvier 1883. La loi édifiant cette nouvelle institution municipale parut dans la Gazette Officielle le 16 mars 1902.

Le territoire municipal du canton Joly couvrait une partie des cantons Marchand (11 lots), Minerve (46 lots) et Labelle (102 lots) ainsi que le village de la Chute aux Iroquois. Il avait une superficie de vingt-six milles de longueur par dix milles de largeur. En 1883, le rapport du directeur de colonisation J.O. Fontaine décrit la situation de colonisation du canton Joly en ces termes:

“Tous les lots sont concédés dans Joly, et la population est d'à peu près 300 âmes. Trois familles sont revenues des États-Unis. Il y a des défrichements considérables”.<sup>1</sup>

Suite au décret d'érection, les membres du conseil municipal sont nommés par le lieutenant-gouverneur et assermentés le 13 janvier 1883. Le premier conseil était formé comme suit: le maire Charles Martin, cultivateur; les conseillers Louis Bigras, Pierre Paquet, François Nantel, Mathias Demers, Alphonse Bélanger, tous cultivateurs et Ulysse Dyonnet, industriel. Le secrétaire-trésorier fut Ariste Bock, marchand. Il fut remplacé la même année par Alfred Lesage, médecin. Le principal intérêt de ce conseil, majoritairement constitué de cultivateurs, réside dans le contrôle de l'évaluation foncière, dans l'aménagement et l'entretien des chemins et des ponts, et dans la défense des intérêts agricoles. Dès les premières séances du conseil municipal,<sup>2</sup> on nomme six inspecteurs de voirie pour les rangs, le Bas et le Haut du Maskinongé ayant comme tâche le tracé et l'entretien des chemins ainsi que la construction des ponts; six inspecteurs agraires pour les rangs, le Bas et le Haut du Maskinongé s'occupant de l'état de l'agriculture; trois estimateurs pour confectionner le rôle d'évaluation; un auditeur des comptes municipaux et un gardien d'enclos public.

Lorsque l'on examine les personnes qui ont exercé les fonctions de maire du canton Joly de 1883 à 1902, on se rend compte que les marchands se sont emparés de la direction de l'administration municipale pendant dix-neuf ans (voir tableau 6). Par contre, après 1902, date de l'érection du village en municipalité, on observe la main-mise du groupe des cultivateurs sur la municipalité du canton Joly.

En ce qui concerne les secrétaires-trésoriers (voir tableau 7), la plupart d'entre eux sont des médecins, des notaires, des marchands et quelques cultivateurs. Le secrétaire-trésorier est un officier du conseil qui possède et conserve les archives, et qui a l'autorité de faire les publications, les avis et les procédés du conseil. Il connaît bien les dossiers et par là même, exerce une certaine influence sur les décisions du conseil. Son travail représente une source de revenus d'appoint qui est loin d'être négligeable. En 1883, il ga-

gne \$35.00 annuellement, en 1889, \$50.00 et en 1909, \$60.00.

Pour s'assurer l'assiduité des conseillers aux assemblées municipales, le conseil adopte le 16 août 1886 un règlement austère visant à pénaliser de deux piastres et demie chaque conseiller en retard ou absent à une assemblée.

## TABLEAU 6

### Liste des maires du canton Joly de 1883 à 1973

Charles Martin, cultivateur .....	1883 à 1885
Ariste Bock, marchand.....	1885 à 1890
Emery Godard, cultivateur .....	1890 à 1892
Charles Martin, cultivateur .....	1892 à 1893
Flavien R. Blanchard, marchand .....	1893 à 1895
Paul-Emile Forget, marchand .....	1895 à 1902
James Mc Gibbon, marchand .....	1902 à 1903
John Vallée (père), industriel .....	1903 à 1905
Charles Martin, cultivateur .....	1905 à 1908
Jules Brassard, cultivateur.....	1908 à 1909
Jean-Baptiste Cédilotte, cultivateur .....	1909 à 1910
Charles Martin, cultivateur .....	1910 à 1911
Jean-Baptiste Cédilotte, cultivateur.....	1911
Jules Brassard, cultivateur.....	1911 à 1912
Louis Jubinville, (père), cultivateur.....	1912 à 1920
Jean-Baptiste Cédilotte, cultivateur .....	1920 à 1923
Julien Brassard, cultivateur .....	1923 à 1929
Hilaire Labelle, cultivateur .....	1929 à 1933
Arthur Labonté, cultivateur .....	1933 à 1937
Hilaire Labelle, cultivateur .....	1937 à 1945
Arthur Labonté, cultivateur .....	1945 à 1948
Joseph Paradis, cultivateur.....	1948 à 1949
Gaston Beaudart, mesureur.....	1949 à 1966
Roland Fex, cultivateur .....	1966 à 1967
Oscar Saindon, cultivateur-menuisier.....	1967 à 1973

## TABLEAU 7

### Liste des secrétaires-trésoriers du canton Joly de 1883 à 1973

Ariste Bock, marchand .....	1883
Alfred W. Lesage, médecin.....	1883 à 1885
Ernest Lorin.....	1885 à 1887
Georges S. Hyde .....	1887 à 1888
L.O. Blondin, notaire .....	1888
Damien Le Guerrier, notaire .....	1888 à 1889
Honoré Giroux .....	1889 à 1890
Joseph-Aurèle Bigonnesse, médecin .....	1890 à 1902
Joseph Larocque, marchand .....	1902
Joseph-Aurèle Bigonnesse, médecin .....	1902 à 1908
Jules Ledoux, Commissaire de la Cour .....	1908 à 1923
Supérieure	
Jean-Baptiste Cédilotte, cultivateur.....	1923 à 1931
Alfred Bélisle, marchand.....	1931 à 1933
Georges Godard, secrétaire.....	1933 à 1970
François Amadei, notaire .....	1970 à 1973

## Deux exemples de petits-bourgeois ruraux: Paul-Emile Forget et Joseph-Aurèle Bigonnesse

Paul-Emile Forget est sans contredit l'un des individus les plus influents de Labelle. En 1892, il quitta Sainte-Agathe pour venir s'établir au village de Labelle où il acheta le magasin général de Ariste Bock. Il est rapidement mêlé aux affaires publiques. Dès 1895, il exerce la fonction de maire de la municipalité du canton Joly jusqu'en 1902. Il est l'instigateur de la séparation du village qui devient une municipalité distincte en 1902. Et, par surcroît, il siège comme maire du village de Labelle pendant vingt-huit ans. Plus encore, il est président de la commission scolaire de La Nativité de 1895 à 1927 et de la commission scolaire du village de Labelle de 1927 à 1943, soit près de cinquante ans. L'analyse des dépenses des commissions scolaires révèle que presque toutes les fournitures scolaires, c'est-à-dire les immobilisations, proviennent du magasin général de Forget. Il obtient également quelques contrats de construction de petites écoles de rang.

P.-E. Forget représente donc un excellent cas montrant l'emprise d'un petit-bourgeois rural sur sa localité. Il exerce différentes fonctions comme par exemple, juge de paix, marguillier, directeur du cercle agricole, secrétaire-trésorier du conseil d'Agriculture du Comté d'Ottawa, vice-président de la Coopérative des colons du Nord, co-propriétaire du journal *Le Pionnier* de Nominique avec le député conservateur au fédéral, Honoré Achim. C'est un journal agriculturiste et ultramontaniste qui atteste l'alliance de Forget à la cause cléricale.

P.-E. Forget s'adonne aussi à la pratique du prêt hypothécaire. Fréquemment, il prête aux colons. Il deviendra, au cours des années, un important propriétaire foncier dans le village et la paroisse. Par exemple, en 1917, il possède 13 propriétés et en 1932, il détient plus de 35 propriétés.

Parmi les membres des professions libérales, le médecin-chirurgien Joseph-Aurèle Bigonnesse est l'un de ceux qui exerça une influence prépondérante dans les affaires municipales et économiques de Labelle. Il occupe le poste de secrétaire-trésorier des municipalités du canton Joly et du village de Labelle de 1890 à 1907. De plus, il est un agent de la Société Générale de colonisation, juge de paix, marguillier, agent d'assurance contre le feu, greffier de la cour des magistrats, député-coroner du district d'Ottawa, et un des propriétaires de la mine de Graphite au lac Vert à Labelle. Mais, le 2 avril 1907, il signe une reconnaissance de dette envers la municipalité du village de Labelle au montant de \$1,100.00 et il doit abdiquer son poste de secrétaire-trésorier. Certains individus l'accusent de malversations. En 1917, le conseil municipal accepte les deux propriétés de Bigonnesse pour annuler la moitié de la dette.

D'autres individus, qui font partie des notables, ont également joué un rôle important à Labelle comme Ulysse Dyonnet, propriétaire de moulins à scie et à farine, George Church, propriétaire d'une vaste scierie, les marchands Flavien Renaud Blanchard, James McGibbon, H.-W. Légaré, et le journaliste-éditeur Joseph Demers, etc.

### Les chemins de colonisation

Mil huit cent quatre-vingt-trois: le mot d'ordre du conseil municipal est de construire des chemins pour la colonisation du canton Joly. Il s'ensuit que la majeure partie du budget municipal fut attribuée à la construction, à la réparation et à l'entretien des routes donc des rangs. En effet, le conseil municipal, ayant décidé certains travaux, dresse la liste des habitants des rangs qui en bénéficient et qui doivent contribuer à leur réalisation soit par des corvées, soit par des perceptions spéciales. Ainsi, en 1883, le conseil municipal du canton Joly, par l'entremise des inspecteurs de voirie Olivier Dumoulin et Laurent Arbic, oblige tous les habitants des rangs à donner une journée de corvée ou une piastre pour la confection d'un chemin. De même pour l'entretien des chemins d'hi-

ver c'est-à-dire le déneigement des routes, tous les propriétaires devaient entretenir la portion de route qui se trouvait en face de leur lot respectif sous peine d'amende. Une résolution est adoptée dans ce sens en 1884.

“Tous les propriétaires de biens-fonds et habitants tenant feu et lieu dans le Canton Joly entretiennent leurs chemins d'hiver et qu'il y ait une amende de deux piastres pour chaque infraction à la loi.<sup>3</sup>

L'entraide collective entre les habitants des rangs est d'une grande importance pour le conseil municipal afin d'assurer la qualité du réseau routier dont dépend le développement de la jeune paroisse de colonisation de La Nativité. Les chemins sont aménagés en fonction des rangs et sont définis d'après des considérations géographiques comme des “côtes” ou des “montées”. Ils sont verbalisés et homologués par le conseil qui établit les normes de construction.

Les travaux de voirie s'avéreront très dispendieux et augmenteront l'endettement de la municipalité qui atteindra son apogée après la séparation du village en 1902. Ainsi, le déficit municipal passe de \$75.00 en 1891 à \$1,000.00 en 1902. Les dettes rapetissent après 1915. Dans un tel contexte, le conseil est amené à réclamer constamment le support financier du gouvernement. Pour y arriver, le conseil noue des relations avec des personnes influentes, dont le curé et le député, dans le but d'avoir plus de poids pour défendre leurs revendications auprès du gouvernement. Ainsi, pour ne citer que deux exemples, en 1910, le conseil se joint au député libéral Ferdinand-Ambroise Gendron pour rencontrer le ministre de la colonisation afin de permettre au maire Charles Martin d'exposer les besoins du système routier. En 1924, le curé Donat Guay et le maire Julien Brassard sont nommés en délégation pour se rendre à Québec afin d'obtenir des octrois pour l'amélioration du chemin Labelle-La Minerve.<sup>4</sup> De plus, pour régler son problème d'endettement, le conseil décide de fermer certains chemins jugés inutiles. Ces mesures draconiennes créent des situations de conflit où des habitants s'élèvent contre le conseil municipal. C'est le cas du Chemin de la Prairie du Castor en 1908.

### **Le chemin de la Prairie du Castor**

La question de la fermeture du chemin de la Prairie du Castor fut l'objet de vives polémiques mettant en cause divers intérêts en lutte. C'est le 6 avril 1908 que le conseil municipal du canton Joly réclame la fermeture du chemin de la Prairie du Castor situé entre les lots 27 et 31 du rang H et 29 du rang G du canton Joly. Mais les habitants de La Minerve s'opposent à cette décision qui affecte leur trafic routier. Par contre, le conseil du canton Joly rétorque que:

“D'abord pour sortir les habitants du Canton de La Minerve par les rangs G et H nous avons un chemin verbalisé appelé Chemin du roi, qui existe depuis 25 à 30 ans; ce chemin qui est à la charge exclusive de la municipalité du Canton Joly a toujours suffi pour desservir la paroisse de la Minerve. Ce chemin a toujours été entretenu par les intéressés de notre municipalité et cette année encore \$300.00 au moins y ont été dépensés; ce chemin actuellement à notre avis est en très bon ordre et peut suffire à tout trafic entre le Canton de La Minerve et du village de Labelle.

Malgré le bon état du Chemin du Roi, certains contribuables du Canton de La Minerve persistent à se servir du Chemin de la Prairie du Castor qui est en très mauvais état et très dangereux pour ceux qui y passent, des accidents peuvent s'y produire d'un jour à l'autre, sous la responsabilité du Canton Joly”.<sup>5</sup>

Le 27 juillet 1910, une poursuite judiciaire est intentée contre le canton Joly par les avocats Pelletier, Létourneau et Beaulieu au nom de Michel Labelle en raison du mauvais état des chemins du Roi et de la Prairie du Castor.

Le procès a lieu à la cour de Nominique et c'est l'avocat C. de Montigny qui fut appelé à défendre les intérêts de la municipalité du canton Joly.

Le débat s'envenime lorsque Paul-Emile Forget, maire et marchand du village de Labelle, intervient dans le conflit pour exiger l'entretien du chemin de la Prairie du Castor. En mai 1917, P.E. Forget demande au ministre de la colonisation un octroi de cinq cents dollars pour réparer ce chemin en stipulant que cette voie de communication est nécessaire et utile aux habitants de La Minerve. Malgré les pressions de toutes sortes, le conseil du canton Joly maintient sa volonté de fermer le chemin de la Prairie du Castor car "il est très coûteux et au-dessus des forces de la municipalité du canton Joly".<sup>6</sup> C'est un véritable fardeau pour le conseil du canton Joly. Le 15 juin 1917, une requête signée par la plupart des contribuables du canton Joly, réclame au gouvernement la fermeture du chemin de la Prairie du Castor ou tout au moins que la paroisse soit déchargée de son entretien qui coûte environ deux cents à trois cents piastres annuellement. Puis, en octobre 1917, le conseil du canton Joly décide de mettre des pancartes à chaque extrémité du chemin de la Prairie du Castor indiquant que "ce chemin n'est pas un chemin municipal et que tout ceux qui s'en sert le fait à ses risques et périls".<sup>7</sup>

La situation atteint un point critique lorsque le 29 avril 1918 une assemblée publique est tenue au canton Joly pour que le "vote de paroisse" se prononce définitivement pour ou contre l'entretien du chemin de la Prairie du Castor. La majorité du vote (23 contre 2) s'oppose à l'entretien du dit chemin. À l'issue du vote populaire, Paul-Emile Forget, E. Genet et S. Bastien avisent le conseil du canton Joly de leur volonté de prendre en charge l'entretien du chemin de la Prairie du Castor qui représente un trafic routier important pour le commerce. En retour, ils demandent qu'ils soient déchargés de toute participation aux frais d'entretien de la montée Brisson-Orban. Cette entente sera conclue par règlement municipal le 10 juin 1918.

### **Le pont sur la Chute aux Iroquois**

Au début de la colonisation du canton Joly, le conseil municipal faisait appel à l'entraide collective pour la construction des ponts. Ainsi, en 1883, il ordonne que tous les ponts des arrondissements soient faits en commun. La construction et l'entretien de ces ponts se révéleront très dispendieux pour la municipalité. Celle-ci sollicite dès 1883 l'intervention du curé Labelle afin d'obtenir des octrois pour réparer le pont sur la Chute aux Iroquois "vu que ce pont, disaient-ils continu de s'affaisser de plus en plus et que l'on craint que de là surviennent des accidents".<sup>8</sup> En 1890 une pétition du conseil réclamant \$700.00 est envoyée au gouvernement dans le même but.

Le 6 novembre 1893, une requête est présentée à l'Assemblée législative par Flavien-Renaud Blanchard, marchand et maire, ainsi que par Joseph-Aurèle Bigonnesse, médecin et secrétaire-trésorier. Voici le contenu de cette requête.

"Aux Honorables Ministres de la Province de Québec, en session, Honorables messieurs,

Nous le maire et les conseillers municipaux du Canton Joly, comté d'Ottawa, exposent humblement à votre considération et plus particulièrement à celle de l'Honorable Louis Beaubien, ministre de l'Agriculture et de la colo-

nisation, que les abouts de chaque côté du pont construit sur la Rivière Rouge à la Chute aux Iroquois sont dans un état très dangereux pour les voyageurs et sont trop dispendieux à refaire puisque le coût de la construction s'élèverait à trois cent piastres chacun des abouts et que la municipalité est trop pauvre pour les construire à ces frais.

À ces causes, nous vous prions de bien vouloir nous donner une aide pour la construction des dits abouts et nous fournirons notre part en bois.

Le tout humblement soumis nous cesserons de prier".<sup>9</sup>

En janvier 1897, le conseil municipal engage, par soumission, Emery Godard, propriétaire d'un moulin à scie, pour la rénovation du pont. L'ouvrage consiste à couvrir en neuf le pont d'après les recommandations suivantes:

"Sur toute sa longueur (235 pieds) et largeur en madriers de trois pouces en pruche ou en épinette rouge. Les madriers ne devront pas avoir de faux bois et devront aussi être cloués avec des clous en broches de six pouces à chaque lambourde. Le madrier devra être posé à coupe perdue".<sup>10</sup>

Un mois après, le conseil délègue Paul-Emile Forget, marchand et maire, et Philius Longpré, hôtelier, pour se rendre à Québec rencontrer certains ministres afin de recevoir un octroi pour la réparation du pont. Deux ans plus tard, le conseil décide de fermer le pont pour en rebâtir un neuf. Le maire P.E. Forget est encore appelé à se rendre à Québec pour obtenir une aide financière. Pour pallier à la fermeture du pont qui provoque un grave problème de communication, le conseil autorise P.E. Forget à construire un chaland (12 x 24 pieds) au prix de trente piastres et d'acheter un câble de broche de trois-quarts de pouce de grosseur et deux poulies. Ce traversier était situé sur le bord de la rivière Rouge près de la propriété de Octave Nantel, à environ un quart de mille au nord du village.

"Le traversier doit charger 25 cents aller et retour pour double; 15 cents pour simple, 10 cents pour aller et retour pour piétons, pour les étrangers et les contribuables traverseront gratis. Les charretiers qui transporteront des effets appartenant à l'étranger devront payer le taux ci-haut mentionné. Le traversier devra traverser de quatre heures du matin au départ du train jusqu'à onze heures du soir à l'arrivée du train".<sup>11</sup>

En août 1899, un accident survient sur le chaland et les deux chevaux de Napoléon Nantel se noient. Ce dernier réclame un dédommagement de deux cents piastres mais le conseil municipal ne lui en offre que la moitié. À ce sujet, les habitants signent une requête pour s'opposer à la décision du conseil.

Finalement, à la fin de l'été 1899, un solide pont de bois couvert était bâti. Il résista jusqu'en 1945, date de la construction du pont actuel de béton.

## Le petit train du Nord

La section du chemin de fer Montréal-Saint-Jérôme fut construite en 1876 sous les efforts de persuasion du curé Labelle. La construction de ce chemin de fer ouvre Montréal sur le Nord, accroît la colonisation du sol nordique, facilite le transport du bois vers Montréal et donne du travail aux chômeurs.

La construction du chemin de fer suscita un grand intérêt dans le conseil du canton Joly. Celui-ci se prononce en 1883 en faveur du village de la Chute aux Iroquois comme emplacement du terminus du chemin de fer. Le 23 juin 1883, la Compagnie Montréal et Occidental demande à la municipalité du canton Joly une contribution financière pour la construction de la ligne du chemin de fer se rendant à la Chute aux Iroquois. Le conseil accepte d'offrir un bonus de cinq mille dollars payable en vingt-cinq ans mais à condition que le premier paiement ne soit versé qu'au moment où le train entrera à la gare du village. Le directeur de colonisation, J.O. Fontaine, note en 1884, une augmentation de la population très rapide au canton Joly, attirée par la perspective d'un chemin de fer dans un avenir plus ou moins rapproché. Il souligne que 22 nouvelles familles, dont trois sont revenues des États-Unis, sont établies dans le canton.<sup>12</sup>

Le 26 octobre 1893 a eu lieu l'inauguration officielle du chemin de fer à la Chute aux Iroquois. Le journal *Le Nord* mentionne que cet événement fut l'objet d'une grande fête et que plusieurs individus distingués de Saint-Jérôme et de Saint-Jovite étaient présents. C'est donc en 1893 que canton Joly pénétra dans l'âge ferroviaire et que le village se transforma en un important centre commercial et manufacturier.

## Le commerce

Dans les activités commerciales, le conseil municipal contrôle la vente de l'alcool. À chaque année, le conseil reçoit des requêtes demandant le renouvellement de dépôts de boisson, soit dans les hôtels et dans les maisons de pension. Il fallait concilier les recommandations morales du curé, qui surveillait de près les émissions de permis, et les intérêts des marchands. De plus, pour faciliter l'obtention d'un permis de vente d'alcool au détail, il était dans l'intérêt du commerçant d'appuyer sa demande par une requête signée par les habitants. En 1883, les commerçants Charles Renaud et Pierre Marinier obtiennent leur permis de vente d'alcool. En 1886, le conseil municipal refuse d'octroyer un permis de vente de boissons fortes et de renouveler la licence d'hôtellerie au commerçant Charles-Ernest Kapps. Le conseil explique ses raisons de refus en ces termes:

“Il (C.E. Kapps) avait présenté (...) une requête portant de fausses signatures; des prétendus signataires ont déclaré devant lui au Conseil ne lui avoir jamais donné leurs signatures. La maison jouit d'une très mauvaise réputation. Sa femme est partie avec un autre homme il y a quelques temps et a vécu avec lui. Le mari était en faillite. Le dit Kapps est insolvable et n'a aucune propriété. Cette prétendue maison de tempérance n'étant qu'une maison de désordre et de débauche.

Vu la mauvaise réputation du personnel de la maison et le mauvais règlement tenu, le conseil proteste de toutes ses forces contre cette licence et prie l'inspecteur des licences d'employer de toute son autorité pour faire disparaître immédiatement cette licence et le désordre occasionné par cette maison”.<sup>13</sup>

Pour obtenir un permis de vente d'alcool, il fallait alors l'unanimité chez les membres du conseil et le consentement du curé. L'émission de permis d'alcool suscita de vifs dé-

bats parmi la population. Le 3 avril 1923 un règlement municipal est adopté interdisant l'émission de permis de vente d'alcool. Plus tard, le 25 juillet 1932, un référendum a lieu au sujet d'un règlement autorisant l'émission de licences pour la vente de bière et de vin. La majorité des électeurs approuve le règlement.

## L'hygiène

Dans l'administration municipale, l'hygiène et la propreté deviennent également une priorité qui se matérialise en 1892 par la création d'un Bureau d'Hygiène dirigé par A. Provost, marchand, Théodule Bélisle, cultivateur, et J.A. Bigonnesse, médecin. Ce bureau d'hygiène s'occupe de vaccination et de désinfection. Par exemple, le 5 mai 1896, le comité d'hygiène enterre quatre boîtes contenant des têtes de moutons pourries et en putréfaction. Plus tard, le 3 février 1919, le conseil ordonne par règlement, la vaccination obligatoire de toute personne dans canton Joly contre la variole.

## La cour de Commissaires

Dès les premières années de sa fondation, le conseil municipal réclame auprès du gouvernement du Québec l'établissement d'une cour de justice au village de la Chute aux Iroquois. En 1890, une requête signée par au moins soixante habitants est envoyée au lieutenant-gouverneur A.R. Angers demandant l'instauration d'une cour de Commissaires de petites causes pour desservir les colons des petites municipalités rurales des cantons du Nord. Mais la requête est rejetée parce que la loi exige qu'elle soit signée par cent propriétaires. En 1896, les habitants réitèrent leur demande au secrétaire de la province de Québec. Cette requête est appuyée par G.A. Nantel, commissaire des terres de la Couronne, et par les trois juges de paix du canton Joly: P.E. Forget, J.A. Bigonnesse et Pierre Nantel. Le lieutenant-gouverneur accède à la revendication des habitants et nomme les personnes suivantes comme commissaires: Jérémie Boivin, Emery Godard, Charles Martin, Gédéon Labelle, tous cultivateurs, et Joseph Demers, industriel.

Plus tard, en 1901, le conseil municipal transmet une autre pétition au procureur général du Québec sollicitant la création d'une cour de justice au village de Labelle qui est défini comme le centre névralgique des cantons du Nord. Voici le contenu de la pétition:

“Que Labelle, dans le canton Joly, est le centre du commerce par sa position. Que Labelle est l'endroit où le chemin de fer du C.P.R. se termine, où les chemins de colonisation convergent et amènent tous les colons des cantons voisins chercher les provisions nécessaires.

Que Labelle est un centre manufacturier où toutes les grandes compagnies de commerce de bois ont leur bureau d'affaires.

En conséquence le dit conseil du canton Joly vous prie d'ordonner l'établissement d'une cour de Circuit à Labelle, comté d'Ottawa sur la grande distance que les colons ont à faire pour obtenir justice”.<sup>14</sup>

## L'industrie forestière

Pour attirer des capitaux externes, le conseil municipal adopte des mesures destinées à encourager l'industrie du bois. Il offre des exemptions de taxes aux compagnies d'exploitation forestière. En novembre 1899, le conseil exempte de taxes, pendant vingt-cinq ans, la propriété de Charles Church & Sons sur laquelle des moulins à scie, des sécheries, des hangars à bois et des bureaux seront construits.

Au tournant du XX<sup>ème</sup> siècle, les compagnies de bois investissent dans l'industrie de la pulpe. En 1904, le conseil contribue à l'essor de cette nouvelle technologie en accordant un bonus de cinq mille sept cent cinquante piastres à George et James Church pour l'établissement au village d'une manufacture de pulpe ayant une capacité de 10 tonnes de pulpe par jour. Plus tard, le 7 mars 1927, le conseil fait appel au député Pierre Lortie pour demander au gouvernement d'améliorer le chemin de Labelle conduisant à La Minerve dans le but de favoriser l'établissement d'une importante scierie au Lac Labelle.

### **Les compagnies minières**

Le conseil municipal trouve également intérêt à encourager l'établissement de compagnies minières pour stimuler l'économie locale. Il réclame l'aide du gouvernement pour la confection de chemins nécessaires au développement minier. En 1931, il envoie une requête au gouvernement pour ouvrir un chemin en faveur de la Compagnie Labelle Nickel & Garnet Ltd:

“Attendu que nous avons un dépôt de grenat des plus importants dans notre municipalité. Que les différents éléments qui composent la formation de ce gisement et des environs, laissent entrevoir de grandes espérances tant pour le soufre que pour le fer et les traces de nickel qui l'accompagnent. Que la Compagnie Labelle Nickel & Granit Ltd., tel que récemment réorganisée nous sommes convaincus, serait en mesure de développer ce gisement avec avantage pour notre territoire particulier et pour la province en général, si des moyens raisonnables de communication avec le chemin de fer leur étaient fournis promptement.

Que les travaux de développement sur la propriété de cette Compagnie sont rendus à un tel point que l'ébouchage immédiat d'un chemin projeté, leur permettrait de commencer cet automne l'opération de cette mine et l'expédition de la matière brute en attendant de terminer ce chemin au printemps, ce qui aiderait en même temps à fournir de l'emploi à un certain nombre de nos sans-travail.

Que le chemin projeté pourrait en même temps contribuer à sortir les colons du Lac Bélanger avec plus d'avantages.”<sup>15</sup>

Plus tard, en 1937, le conseil municipal demande un octroi gouvernemental par l'entremise du député Albin Paquette pour la réparation d'un chemin dans le Rang J pour la Compagnie Labelle Mining. Il fournit également des travailleurs et deux “Team” de chevaux pour l'exécution des travaux. L'année suivante, le conseil appuie la requête de la Compagnie minière Grenat Canada auprès du ministre des mines, A. Gagnon et du député Paquette, dans le but d'obtenir un octroi pour la réparation d'un chemin.

### **Les entreprises de produits chimiques**

Dans un autre secteur d'activité économique, le conseil adopte des mesures fiscales pour inciter l'établissement d'entreprises chimiques. En 1903, la Société de Promotion des produits chimiques bénéficie d'une exemption de taxes municipales pendant vingt-cinq ans concernant les moulins, les usines, les bureaux, les magasins, les entrepôts et autres propriétés servant à son exploitation. De même, en 1916, le conseil exempte de taxes l'emplacement et les bureaux que se propose de bâtir au Lac Labelle, la Compagnie Chimique Limitée de Montréal, et ce pour un terme de vingt-cinq ans.

## Le téléphone

Le réseau téléphonique a été installé au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans le canton Joly. En 1905, le conseil municipal autorisait le secrétaire-trésorier J.-A. Bigonessé de permettre l'installation d'une ligne téléphonique. Mais c'est en 1908 que Eugène Danis de L'Annonciation place des poteaux pour le service téléphonique dans la paroisse, à ses risques et périls. Le 7 janvier 1913, le conseil accepte l'érection de poteaux téléphoniques sur le chemin du canton Joly reliant Labelle à La Minerve par l'Association du téléphone de La Conception dont le curé G. Pion est un des représentants. Puis, le 6 août 1934, le conseil accorde à la compagnie Bell Téléphone du Canada le droit d'ériger et d'entretenir des poteaux de téléphone sur les chemins de la municipalité.

## Le Krach de 1929

En mil neuf cent vingt-neuf survient la fameuse crise économique qui bouleverse profondément le monde entier. La crise atteint canton Joly en 1931: les usines, les scieries et les chantiers de bois ferment, le commerce local stagne, le chômage et la misère gagnent tous les groupes sociaux. Pour adoucir le climat social et pour remédier au chômage, le conseil municipal réclame une aide financière pour effectuer des travaux de voirie. En 1931, le ministre des travaux publics et du travail du gouvernement fédéral autorise la municipalité à faire des travaux n'excédant pas \$3,000.00. 80% de ce montant, soit \$2,400.00, est payé par les gouvernements fédéral et provincial alors que le reste, 20% soit \$600.00, est payé par la municipalité.

Pour lutter contre le chômage et pour revitaliser le marché local, le conseil municipal définit de nouvelles perspectives économiques d'avenir. Il conçoit en 1931 un vaste projet touristique axé sur le développement du réseau routier qui aurait un effet multiplicateur dans tous les autres secteurs d'activités économiques. Voici comment le projet est exposé par la municipalité:

“Attendu que la forêt sur laquelle un bon pourcentage de notre population dépendait en grande partie pour vivre, s'épuise de plus en plus dans notre région.

Que la crise que nous traversons actuellement rend la situation des plus difficiles pour nos cultivateurs et ouvriers en général.

Que le touriste nous est une source précieuse de revenus.

Que l'augmentation du nombre de touristes entraînerait nécessairement le développement de quelques industries additionnelles surtout à proximité des bonnes routes de communications avec les chemins de fer, tout en aidant à nous procurer un marché local pour les produits de la ferme.

Que des groupes de plus en plus nombreux dans la Province semblent approuver le projet d'une route de communication entre la rivière Mattawan et la route Montréal-Mont-Laurier à travers notre Parc National.

Que la construction d'une route partant d'un point, aux environs de Saint-Michel dans le comté de Berthier longeant la Rivière Mattawan jusqu'aux environs du Lac Cyprès dans le comté de Joliette pour de là sortir dans le comté de Labelle aux environs du village de Labelle; nécessitant qu'environ trente milles de chemin nouveau, pour ouvrir au public un territoire des plus pittoresques de notre Province.

Que la construction de cette route cette année même aiderait d'autant à remédier au chômage existant tout en aidant beaucoup aux localités concernées.

Que la construction de cette route dans le comté de Labelle aiderait en même temps à faire mieux connaître notre comté.”<sup>16</sup>

Le nombre de "nécessiteux" ou "sans travail" augmente sans cesse. En octobre 1932, le conseil municipal s'adresse aux Secours Directs du Ministère des Travaux publics et du travail, et du département du chômage pour subvenir à plus de vingt familles qui sont dans un état de pauvreté extrême. En février 1933, le conseil charge Henri Godard de faire la distribution des vivres aux indigents secourus par l'assistance du Secours Direct aux conditions suivantes:

"Que ces nécessiteux ainsi secourus, pour compensation des vivres etc. reçus de source de Secours Direct, fassent du bois de corde, bois franc, au prix de cinquante sous la corde ordinaire 4 x 8 dans les longueurs de 16 x 18 pouces et une piastre dans le trois pieds. Que de donner l'équivalent de ce que reçu par un travail jugé acceptable pour le distributeur du Secours Direct. Que le dit Henri Godard soit également chargé de s'occuper des bois ainsi coupés, et les faire sortir au chemin là ou jugé convenable. De disposer de ce même bois coupés à des conditions aussi avantageuses que possible pour la dite municipalité.

Qu'il soit distribué aux nécessiteux que les mets suivants: boeuf, lard, fleur, sel, mélasse."<sup>17</sup>

En 1934, le conseil demande un octroi aux ministres du travail d'Ottawa et du Québec afin d'aider trente chefs de famille ayant à leur charge plus de deux cent dix dépendants. Pour régler cet état de crise, un mouvement de colonisation renaît à Labelle et fait l'apologie du retour à la terre. Ainsi, en 1933, le conseil approuve les fils de cultivateurs qui réclament un octroi de trois cents piastres auprès du gouvernement pour s'établir sur de nouvelles concessions dans le canton Joly. De plus, en 1934, le conseil municipal envoie une requête priant le gouvernement de prendre des mesures favorisant la création d'une Commission de colonisation pour enrayer le chômage. Il exprime sa pensée de colonisation en termes clairs:

"Attendu que nos paroisses rurales et urbaines regorgent un surplus de population.

Attendu que la situation du système des Secours Directs conduira à la ruine, les gouvernements et les municipalités.

Attendu que même en temps normal la colonisation s'impose chez nous au point de vue économique, social, national et religieux.

Attendu que nous avons des millions d'âcres de terre arable à notre disposition.

Attendu que la colonisation doit être notre oeuvre primordiale.

Il est résolu que ce conseil demande au gouvernement de la Province de créer une Commission de colonisation, composée de spécialistes indépendants et de fonctionnaires, chargée de faire un recensement des fils de cultivateurs et des chômeurs aptes à s'établir sur des terre nouvelles, de préparer un plan d'ensemble afin de permettre l'établissement de ces fils de cultivateurs et de ces chômeurs, d'ouvrir des régions de colonisation partout où il reste des terres cultivables et, au besoin, d'agrandir notre domaine de colonisation aux moyens d'échanges avec les Compagnies Forestières, d'arpenter et de classier des terres et d'ouvrir des chemins pour y pénétrer. Il est résolu aussi que ce conseil demande au gouvernement de mettre à la disposition de cette Commission, pour la préparation et l'exécution de son programme d'ensemble, un budget au moins aussi considérable que celui qu'a permis la construction de notre système de voirie.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Premier Ministre de cette Province ainsi que à la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal."<sup>18</sup>

En réponse, le gouvernement offre des octrois pour le défrichement de nouvelles terres. Ces travaux sont accordés aux colons pour un salaire quotidien de \$1.60. Ce contexte de crise caractérisé par un taux de chômage très élevé est accentué par la mécanisation de certains travaux. En 1937, l'utilisation de la machinerie pour l'exécution de travaux de voirie est contestée par un groupe de chômeurs. En effet, des habitants protestent auprès du conseil municipal au sujet de l'emploi de machines, dont une pelle mécanique et un camion, à un moment où "un grand nombre d'hommes sont sans ouvrage et qu'il y a aussi plusieurs pauvres qui ont grandement besoin de travailler avec leurs chevaux."<sup>19</sup> Suite à ces pressions, le conseil demande au gouvernement provincial de retirer sa machinerie afin d'éviter des troubles.

### **La Seconde Guerre mondiale, le communisme et le racisme**

Le 5 avril 1937, le conseil demande aux autorités gouvernementales de passer des lois pour enrayer le communisme. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, le conseil s'oppose énergiquement à toute forme de conscription ou mobilisation pour le service militaire en dehors des frontières du Canada. Le 8 septembre 1942, il apprend avec regret la mort du lieutenant André Vennat de Labelle tombé au champ de bataille à Dieppe. En février 1944, le conseil appuie la Ligue Nationale du Canada dans sa lutte contre toute immigration au pays après la guerre.

Plus encore, en 1954, le conseil municipal, dirigé par le maire Gaston Beudart, adopte unanimement une résolution ultra-raciste visant à parquer les immigrants dans une même paroisse de colonisation du Nord-Ouest québécois. Ce clivage ethnique a pour objet d'éloigner les groupes d'immigrants des paroisses catholiques et canadiennes-françaises. C'est ce qui ressort de la présente résolution:

"Il est résolu unanimement que ce conseil proteste énergiquement auprès du Ministère de l'Immigration à Ottawa et du Dr. Gustave Roy, député du comté au Parlement Fédéral, contre le placement et l'installation d'immigrés de toutes nationalités et de toutes croyances religieuses parmi une population Canadienne-Française et catholique au sein de nos paroisses rurales.

Ce sera sans aucun doute une cause de troubles des plus sérieux d'ici quelques années dans nos administrations municipales et surtout scolaires, si on tolère cet état de chose qui a débuté au début de l'année à Labelle et qui semble s'accroître par l'encouragement de représentants du gouvernement fédéral. Etant donné qu'il y a encore dans le Nord-Ouest Québécois et ailleurs dans notre province de vastes régions de colonisation encore inexploitées capables d'absorber facilement ces immigrants en les groupant dans une même paroisse composée uniquement de familles d'une même nationalité ayant les mêmes moeurs et professant les mêmes croyances religieuses; nous sommes convaincus qu'il n'y a pas lieu de diriger ces familles ici et là dans nos campagnes à cause de ces immigrants qui pour la plupart ne parlent pas la langue française ni même la langue anglaise et ne possèdent pas notre mentalité, nos moeurs et nos croyances."<sup>20</sup>

### **Le problème de l'aqueduc**

Dès la première assemblée municipale, en 1883, le conseil est préoccupé par le problème de l'aqueduc. Le conseil vote en 1891 un règlement pour permettre à Adolphe Provost, marchand, de construire un système d'adduction d'eau. Il accorde à A. Provost une exemption de taxes durant dix ans et lui permet de prélever à chaque propriétaire de maison la somme de cinq piatres et pour chacune des maisons de commerce la som-

me de douze piastres pour une année. En 1896, Paul-Emile Forget, marchand et maire, élabore un projet concernant la construction d'un aqueduc pour le village de Labelle. Le projet d'aqueduc est accepté par le règlement le 1er février 1897. Ce règlement autorise P.-E. Forget à construire un aqueduc en tuyaux de bois pour approvisionner d'eau tous les propriétaires du village.

En retour, P.-E. Forget est exempté de taxes municipales pour une période de quinze ans ou plus. Mais des problèmes surgissent et le 3 février 1902, le conseil accepte la résignation de P.-E. Forget refusant de construire l'aqueduc. D'après l'abbé Robert Godard, ce problème de l'aqueduc a entraîné la création de la municipalité du village de Labelle; il écrit:

“De 1883 à 1897, date de la construction du premier aqueduc en tuyaux de bois, la question de la construction de l'aqueduc suscita de violents débats, au point qu'il entraîne la division du village et de la paroisse d'où naquit une deuxième municipalité en 1902: celle du village.”<sup>21</sup>

Le père Godard réduit donc l'origine de l'érection de la municipalité du village de Labelle au problème de l'aqueduc. Nous croyons que l'enjeu qui a provoqué la séparation du village en 1902 déborde le problème de l'aqueduc et traduit la volonté des notables (c'est-à-dire des marchands, petits entrepreneurs, médecins et notaires) d'adapter le village à leur personnalité. Le village est différent de la paroisse. De fait le village est, depuis 1893, le terminus du chemin de fer. Il est un centre commercial et manufacturier très important. Les magasins généraux, les manufactures, les hôtels, la maison d'école, l'église, le presbytère et les trottoirs de bois donnent au village un petit cachet de modernité. L'allure urbaine du village tranche par rapport aux milieux agricoles de la paroisse. C'est dans cette perspective qu'il faut regarder le problème de l'aqueduc qui met en lumière les divergences entre le village et la paroisse, et qui sert de prétexte pour justifier la séparation du village.